

Stratégie de transition énergétique





Sommaire

1.	Une démarche collective	4
1.1.	Gouvernance	4
1.2.	Une stratégie commune... mais différenciée	5
1.3.	La démarche	5
2.	Concertation	6
2.1.	Une concertation spécifique à chaque EPCI pour le diagnostic	6
2.2.	Une concertation mutualisée pour la stratégie	7
2.3.	Une concertation spécifique pour la construction du Plan d'Action	8
2.4.	Communication	8
3.	Les objectifs quantifiés	9
3.1.	Les enjeux	9
3.2.	Les objectifs quantifiés	10
3.2.1.	Le cadre de réflexion	10
3.2.2.	Les objectifs globaux	12
3.2.2.1.	Zoom sur la Stratégie bas carbone : vers le Facteur 4	13
3.2.3.	Zoom sur la stratégie de transition énergétique : vers un territoire TEPOS	15
•	Les économies d'énergie d'ici 2030	15
•	Le développement des Energies Renouvelables	16
3.2.4.	Focus sur l'objectif Qualité de l'air	17
3.3.	Les objectifs de la Communauté de Communes du Savès	18
3.3.1.	Les leviers d'actions des stratégies bas carbone et TEPOS	18
3.3.2.	La déclinaison aux EPCI	19
3.3.3.	Les leviers d'actions des stratégies bas carbone et TEPOS	20
4.	Les conséquences socio-économiques	22
4.1.	Le coût de l'inaction	22
	La facture énergétique	22
	Le coût de l'inaction	22
	Le coût de l'action	23
5.	Une stratégie territoriale de transition énergétique et écologique	24
	Axe 1 : Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie	25
	Axe 2 : Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	27
	Axe 3 : Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	29

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques.....	31
6. Le dispositif de suivi et évaluation	33
6.1. L'évaluation des ambitions et actions	34
Définition des éléments de suivi	34
Suivi des indicateurs et collecte de données.....	35
Création d'un tableau de bord de suivi des actions.....	35
6.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie	36
Définition des éléments de suivi	36
Méthodologie de suivi.....	36
Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie.....	37
Tableau de synthèse des indicateurs	37
7. Pilotage et animation du PCAET	38
1.1. Pilotage du PCAET.....	38
Rôle du PETR des Portes de Gascogne	38
Rôle des communautés de communes	38
1.2. Animation du PCAET.....	39
Décliner les plans d'animation en direction des entreprises.....	39
Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles.....	39
Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.)	39
Décliner le plan d'animation en direction des communes.....	40
Conclusion.....	40
Annexe 1 : la conformité réglementaire de la stratégie	41
Les obligations réglementaires.....	41
Conformité réglementaire des objectifs	42
Objectif 1 : GES.....	43
Objectif 3 : Maîtrise De l'Energie	44
Objectif 4 : ENR.....	45
Objectif 7 : réduction des polluants	46
Annexe 2 : la cohérence avec la stratégie nationale bas carbone	48
Annexe 3 : Méthodologie des calculs.....	50
Les paramètres prospectifs du territoire	50
Évolution démographique et nombre de ménages	50
Secteur résidentiel.....	50
Secteur tertiaire	50
Secteur des transports	50

Secteur agricole.....50

Secteur industriel.....50

Annexe 4 : Documents de concertation 51

Planning des concertations51

Articles de presses52

Réseaux sociaux53

Livret Profil Air Climat Energie.....56

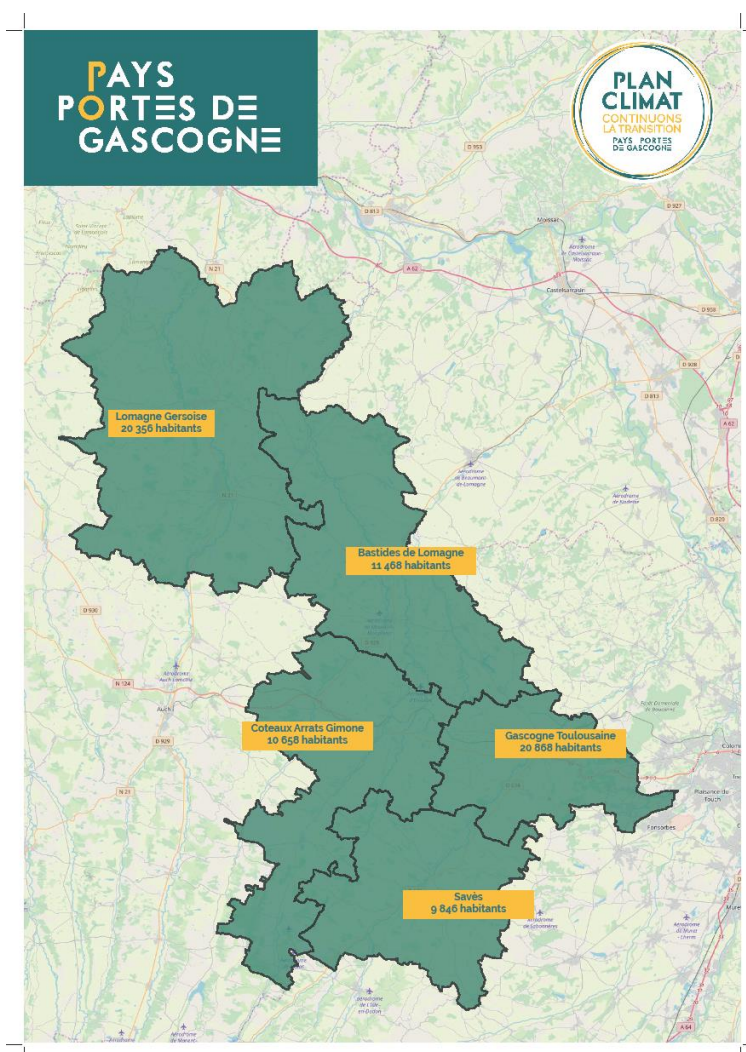
1. Une démarche collective

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Portes de Gascogne est composé de 5 Communauté de Communes :

- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) (20869 habitants)
- Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) (20356 habitants)
- Communauté de Communes des Bastides de Lomagne (CCBL) (11 468 habitants)
- Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone (3CAG) (10658 habitants)
- Communauté de Communes du Savès (CCSavès) (9486 habitants)

Au vu de la réglementation imposant au EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le conseil Syndical a décidé le 22 juin 2017, le lancement d'une démarche mutualisée à l'échelle du PETR d'élaboration du PCAET.

Une réunion de lancement organisé par le Pays Portes de Gascogne le 8 novembre 2017, à destination des élus du territoire et des partenaires institutionnels a été organisé. Elle a réuni plus de 30 personnes (voir annexe feuille de présence et présentation).



1.1. Gouvernance

Pour mener à bien ce projet mutualisé, un élu référent a été désigné au sein du Conseil syndical pour suivre le PCAET. L'élu référent travaille en binôme avec un chargé de Mission Energie-Climat sur l'élaboration du PCAET. Aussi le comité technique, composé de l'élu référent, du chargé de mission Energie-Climat et du Bureau d'étude a été mis en place dans le but de préparer les Comité de Pilotage (COPIL). Le Comité de Pilotage, composé des élus référents au PCAET de chaque Communauté de Communes, des techniciens référents de chaque Communauté de Communes, de la DREAL Occitanie, de la DDT Gers, de l'ADEME Occitanie, de la Région Occitanie, du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne et du Syndicat d'Energie

du Gers, s'est réuni 3 fois sur l'année 2018 (voir annexes avec feuille de présence) pour assurer un suivi complet de l'avancée du PCAET.

- COPIL 1 : 6 Mars 2018 : restitution du Diagnostic à l'échelle du Pays Portes de Gascogne
- COPIL 2 : 5 juillet 2018 : Validation de la stratégie et des objectifs
- COPIL 3 : 16 Novembre 2018 : Validation du Plan d'action du Pays Portes de Gascogne

1.2. Une stratégie commune... mais différenciée

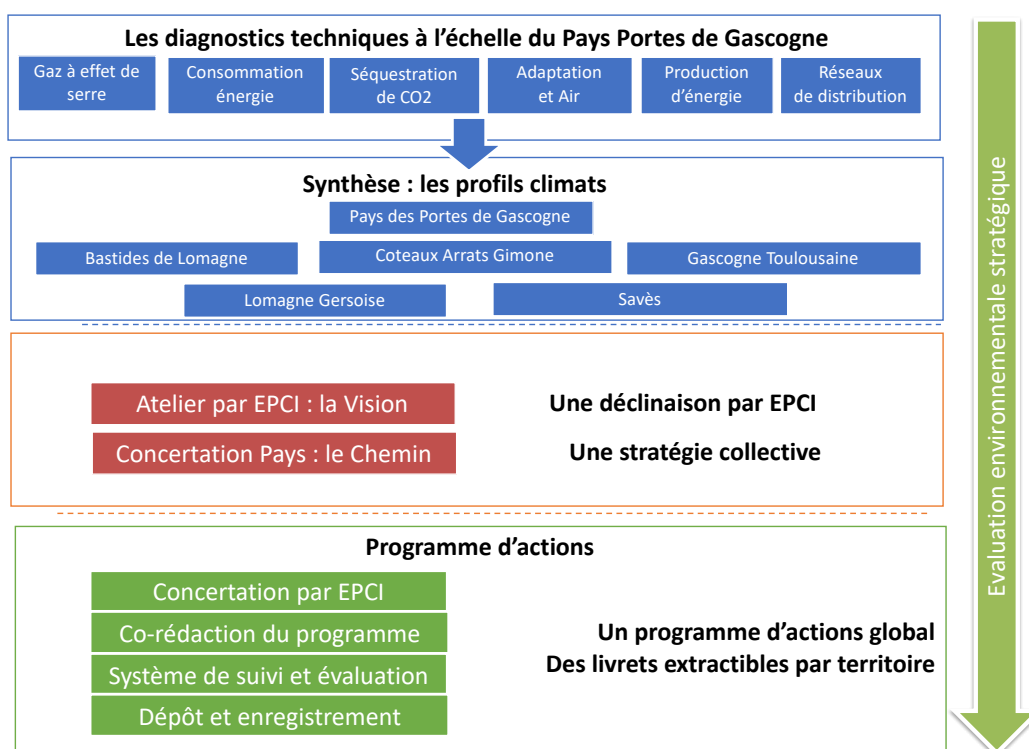
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a donc été mené à l'échelle du Pays Portes de Gascogne et de ses 5 communautés de communes. L'objectif était de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations. C'est pourquoi dans la suite on présentera les éléments globaux à l'échelle du Pays Portes de Gascogne ainsi que les éléments détaillés spécifiques à l'intercommunalité.

1.3. La démarche

Le synoptique suivant rappelle les différentes étapes de la démarche réalisée :

- 7 **diagnostics** réglementaires,
- qui permettent de fonder une **stratégie** à la fois **quantitative** et **qualitative**, avec des objectifs à 2030 et 2050,
- et d'élaborer un **programme d'actions sur 6 ans**, premier exercice de déclinaison opérationnelle sur le territoire de cette stratégie de moyen et long terme,
- en analysant en parallèle les externalités environnementales, voire socio-économiques, de ce programme, au travers de **l'évaluation environnementale stratégique**.



2. Concertation

Un PCAET se doit d'être construit avec une multitude d'acteurs. Par acteurs on entend, élus du territoire, acteurs institutionnels, acteurs économiques, acteurs associatifs et citoyens.

2.1. Une concertation spécifique à chaque EPCI pour le diagnostic

La démarche du Pays Portes de Gascogne a la particularité d'être mutualisée à l'échelle de son territoire pour ses 5 EPCI, mais avec des spécificités pour chaque EPCI. Il a donc été fait le choix qu'en plus du diagnostic à l'échelle du Pays Portes de Gascogne, une déclinaison par EPCI serait réalisée dans le but de faire ressortir les spécificités de chacun. Ces diagnostics ont été présentés dans chaque EPCI lors d'ateliers « Diagnostic et enjeux » :

- Lundi 2 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCGT
(<http://www.ccgascognetoulousaine.com/en-ce-moment-actualites.asp?ur=145>)
- Mardi 3 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCLG
(http://www.lomagne-gersoise.com/IMG/pdf/5_PCAET_PPG_atelier_diagnostic_enjeux.pdf)
- Lundi 14 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCBL
(<http://www.ccbl32.fr/ccbl/component/content/article/89-ccbl/actualites/212-actu-2.html>)
- Jeudi 17 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCSavès
(<http://www.ccsaves32.fr/breves/pcaet-travaux-pratiques-elus/>)
- Mardi 22 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la 3CAG
(<http://www.3cag.fr/amenagement-territoire/plan-climat-air-energie-territorial.html>)

Ces « ateliers Diagnostic et enjeux » ont fait l'objet d'une invitation avec note explicative et ont réuni plus d'une centaine de personnes. Cela leur a **permis de s'approprier le diagnostic, de partager les enjeux, d'ébaucher une vision pour le territoire et de consolider cette vision en s'appuyant sur l'existant, en identifiant les leviers et les freins.**

Le planning des concertations menées est présenté en Annexe 4 (page 51).



2.2. Une concertation mutualisée pour la stratégie

Le PCAET du Pays Portes de Gascogne étant un projet mutualisé et tenant compte des spécificités de chaque EPCI, il a été fait le choix en Comité de Pilotage que la concertation sur la stratégie et le scénario de transition énergétique soit commune aux EPCI. Pour cela il a été organisé **le 12 juin 2018 un atelier de concertation sur la stratégie le « Forum Multi acteurs »**. Une cartographie des acteurs du territoire a été réalisée dans le but de les contacter, pour les impliquer, à la fois des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et élus du territoire. 143 invitations ont été envoyées avec une note explicative. Plus de 60 personnes ont répondu présent. Aussi, lors de cet atelier, un livret Profil Air Climat Energie a été distribué à chaque participant, synthétisant les 7 diagnostics réglementaires et expliquant les enjeux de cet atelier (cf. Annexe 4 page 56). Cet atelier a permis d'ajuster le scénario de transition énergétique et le diagnostic. Le résultat de cet atelier a été présenté en COPIL le 5 Juillet 2018.



2.3. Une concertation spécifique pour la construction du Plan d'Action

Des ateliers de concertation pour la co-construction du plan d'action de chaque EPCI se sont déroulés selon le calendrier suivant :

- Mardi 4 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCBL
- Jeudi 6 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCLG
(http://www.lomagne-gersoise.com/IMG/pdf/6_PCAET_concertation_leviers_et_actions.pdf)
- Lundi 10 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCGT
- Mardi 11 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la 3CAG
- Lundi 17 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCSavès
(<http://www.ccsaves32.fr/breves/pcaet-travaux-pratiques-pour-les-elus-et-les-citoyens/>)

Ces ateliers ont réuni plus de 120 personnes au total. **Ces ateliers ont permis de préciser les leviers quantifiés par communautés de communes et d'identifier les actions et les nouvelles actions par EPCI.**



2.4. Communication

L'ensemble de ces ateliers de concertation ont fait l'objet d'une communication via les réseaux sociaux ou des articles dans la presse de la part des EPCI ou du Pays Portes de Gascogne (cf. Annexe 4 pages 52 et 53) :

- 3 articles de presse
- 10 tweets
- 6 post Facebook

Un profil Climat-Air-Energie a été distribué lors de l'atelier du 12 juin 2018 et mis à disposition des citoyens au siège des 5 communautés de communes (cf. Annexe 4 page 56).

3. Les objectifs quantifiés

3.1. Les enjeux

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux, identiques pour le PETR et la Communauté de Communes du Savès (CCSavès), qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays (13% pour la CCSavès), dont 90% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 10% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	3 enjeux principaux : - la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

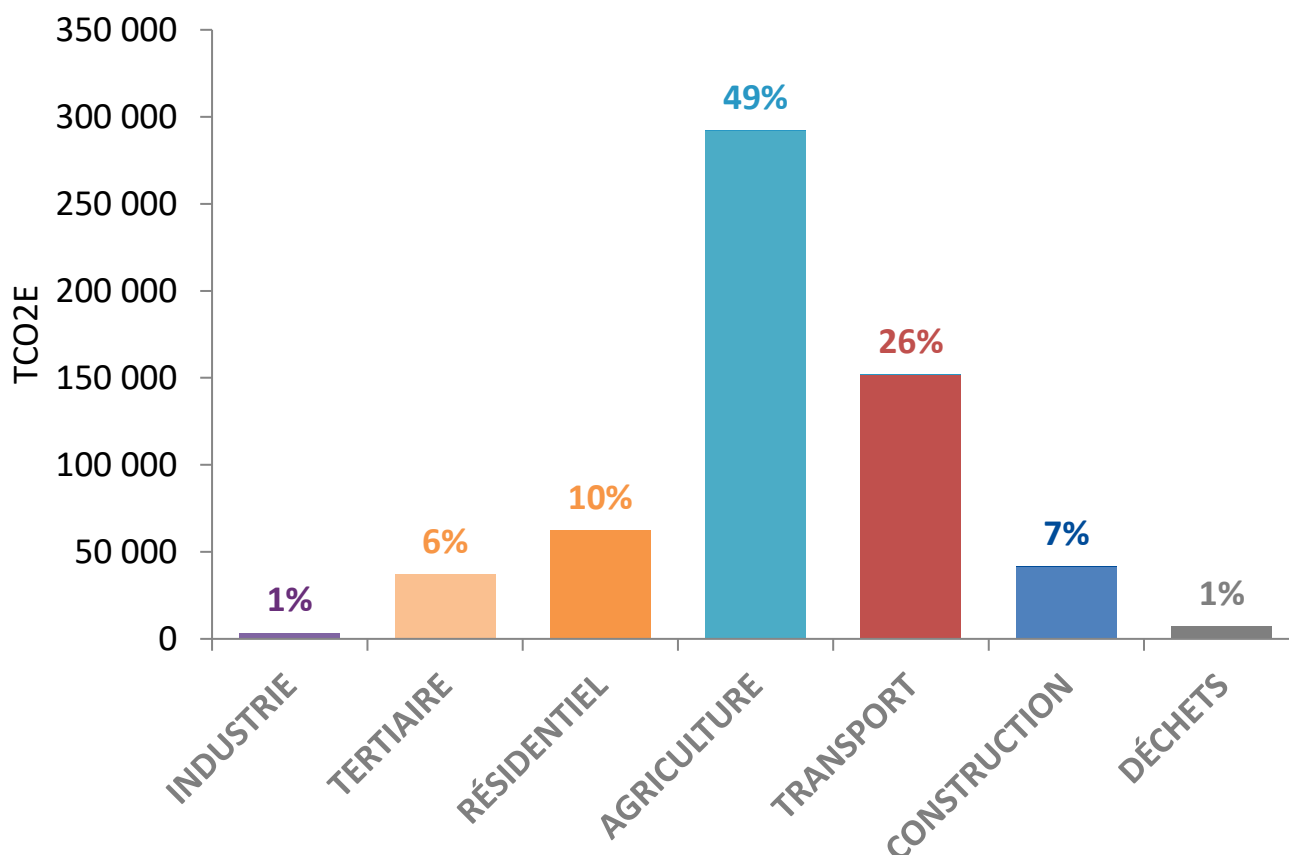
3.2. Les objectifs quantifiés

3.2.1. Le cadre de réflexion

Face à ces enjeux dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, le Pays Portes de Gascogne a mis en œuvre une stratégie Air-Energie-Climat collective avec les 5 communautés de communes qui le constituent.

Certains de ces objectifs peuvent et doivent être quantifiés.

Pour cela, le périmètre de travail retenu correspond aux émissions des postes réglementaires (donc hors consommation et alimentation) enrichi du poste construction.



Répartition des émissions de GES par poste réglementaire + construction (2015)

Il a ensuite été décidé de décliner sur le Pays Portes de Gascogne :

- Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :
 - **Réduire les émissions de GES de -40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990. Il n'existe pas de données disponibles pour le territoire à cette date. Or au niveau national les émissions ont baissé entre 1990 et 2013, le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire du Pays Portes de Gascogne entre 2015 et 2030.**
 - **Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030** par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2015. **L'objectif est donc de -20% entre 2015 et 2030.**

- L'objectif Régional de la démarche **Région à Energie Positive (REPOS)** : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement à l'effort régional.

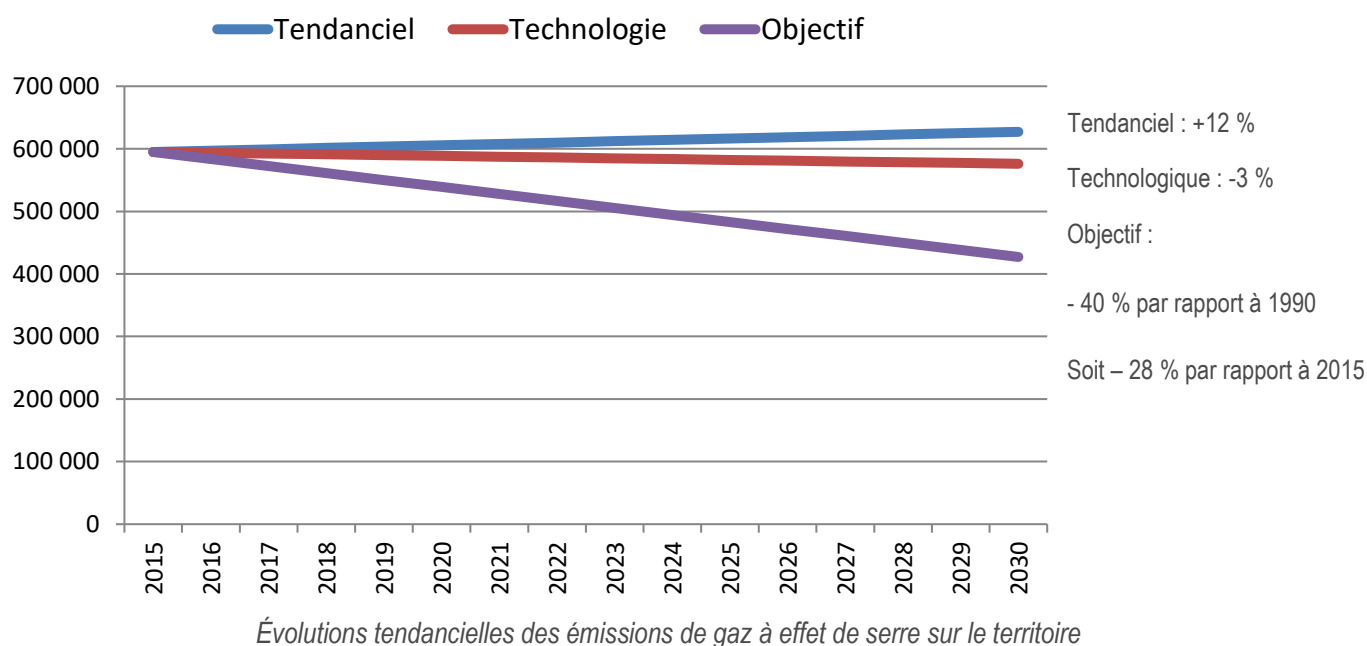
La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario Tendanciel
 - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- Scénario Technologie
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario Objectif LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Les hypothèses démographiques et les gains du scénario « technologie » sont détaillées en Annexe.

Scénarios d'émissions de GES du territoire



Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse des émissions en raison de la croissance démographique envisagée sur le territoire (+12 %). Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes permettent d'effacer cette évolution et les émissions diminueront donc légèrement (-3%).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe rouge à la courbe violette.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de GES, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc...

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

3.2.2. Les objectifs globaux

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant d'une déclinaison des objectifs de la LTECV et de la démarche régionale REPOS. Sur cette base, un travail itératif, poste par poste, a été mené en concertation afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le Pays et ainsi de définir le scénario souhaitable.

Au final, **le scénario permet d'être conforme aux objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de GES à horizon 2030 et de se conformer aux objectifs régionaux en étant TEPOS à 2050.**

Scénario retenu sur le Pays Portes de Gascogne :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Pays 2030	Objectif Pays 2050
1	Emissions de GES	-40% vs 1990 soit -28% vs 2014	-34% par rapport à 2015	-77 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	- 47 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x 2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	x 3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	x 9

Sur les GES, le Pays Portes de Gascogne dépasse les objectifs nationaux.

Sur les économies d'énergie, le Pays Portes de Gascogne décline les ambitions nationales à horizon 2030 à 1% près, ce qui sur une prospective à 12 ans est dans les marges d'incertitude acceptables.

Sur les ENR, le Pays Portes de Gascogne dépasse les ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR à 2030, qui permettra de couvrir 32% des consommations. Ainsi **le Pays Portes de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

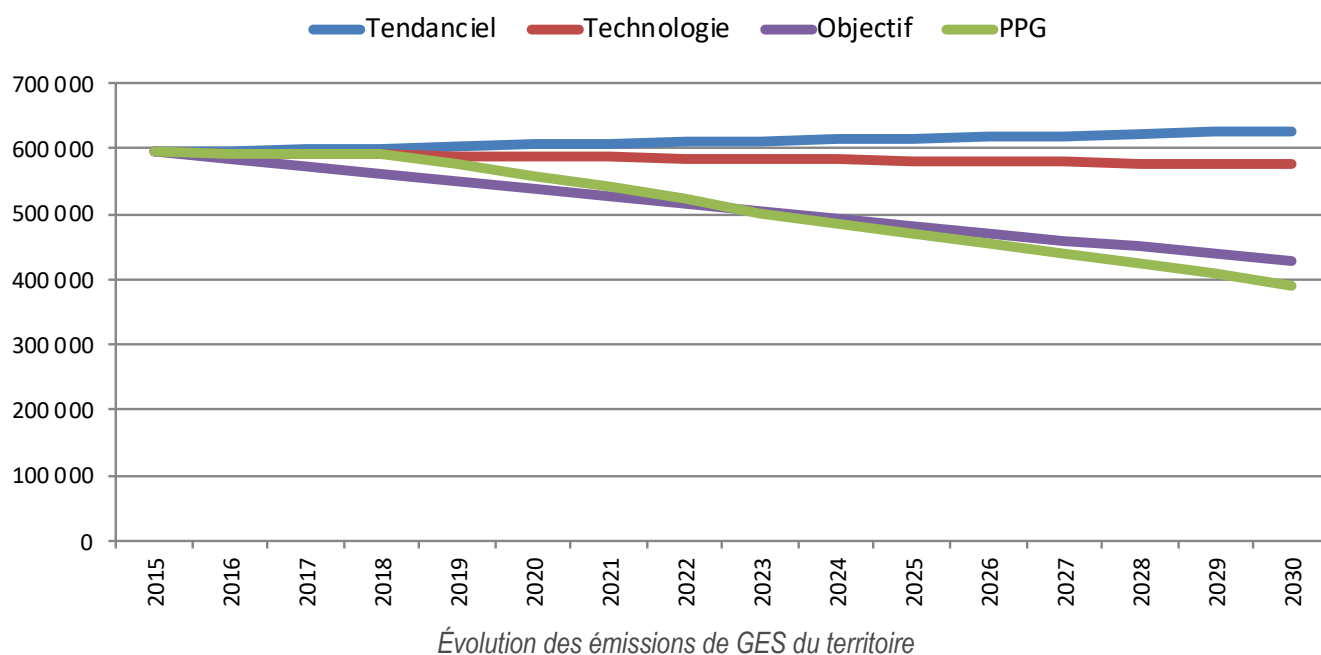
3.2.2.1. Zoom sur la Stratégie bas carbone : vers le Facteur 4

Le Pays Portes de Gascogne a retenu pour les émissions de GES un scénario qui va au-delà du scénario LTECV.

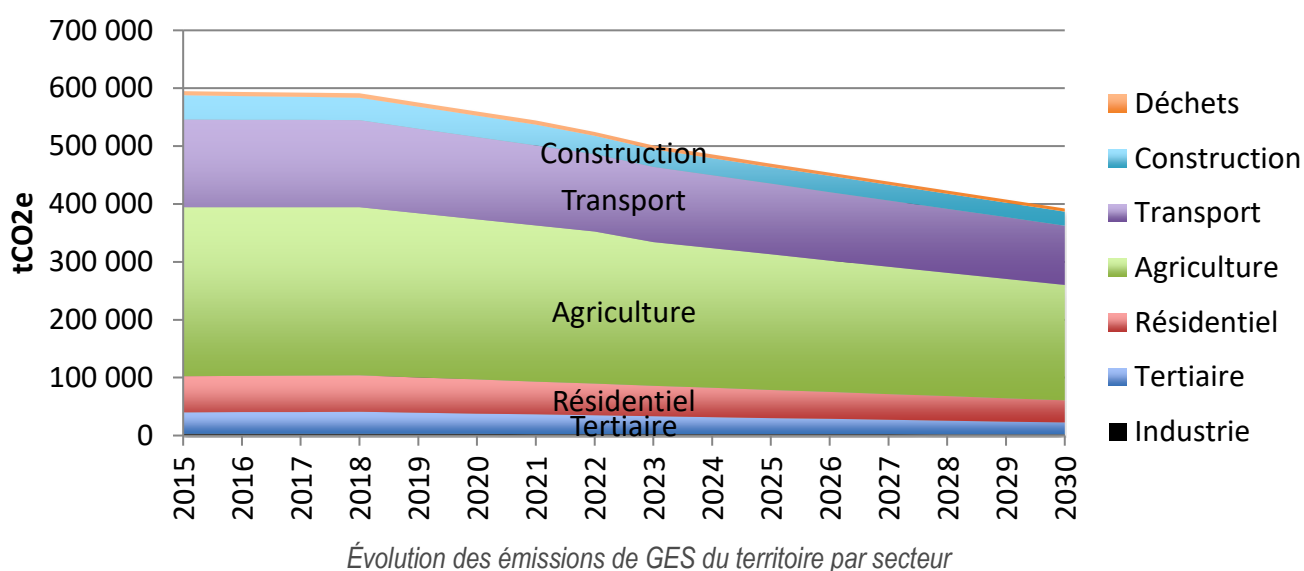
Scénario d'émissions de GES	2030 (base 2015)
Objectif LTECV	-28%
Scénario PPG	-34%

Ce scénario est décliné par secteurs d'émissions de GES.

Scénarios d'émissions de GES du territoire



Mise en oeuvre du Plan d'Action



Ce scénario permet d'aboutir en 2030 aux réductions d'émissions sectorielles suivantes, (le détail est donné en Annexe).

Secteur	Gain 2030
Industrie	-41%
Tertiaire	-44%
Résidentiel	-39%
Agriculture*	-32%
Transport	-33%
Construction*	-41%
Déchets	-29%

Gain sur les GES décliné par secteurs sur le territoire

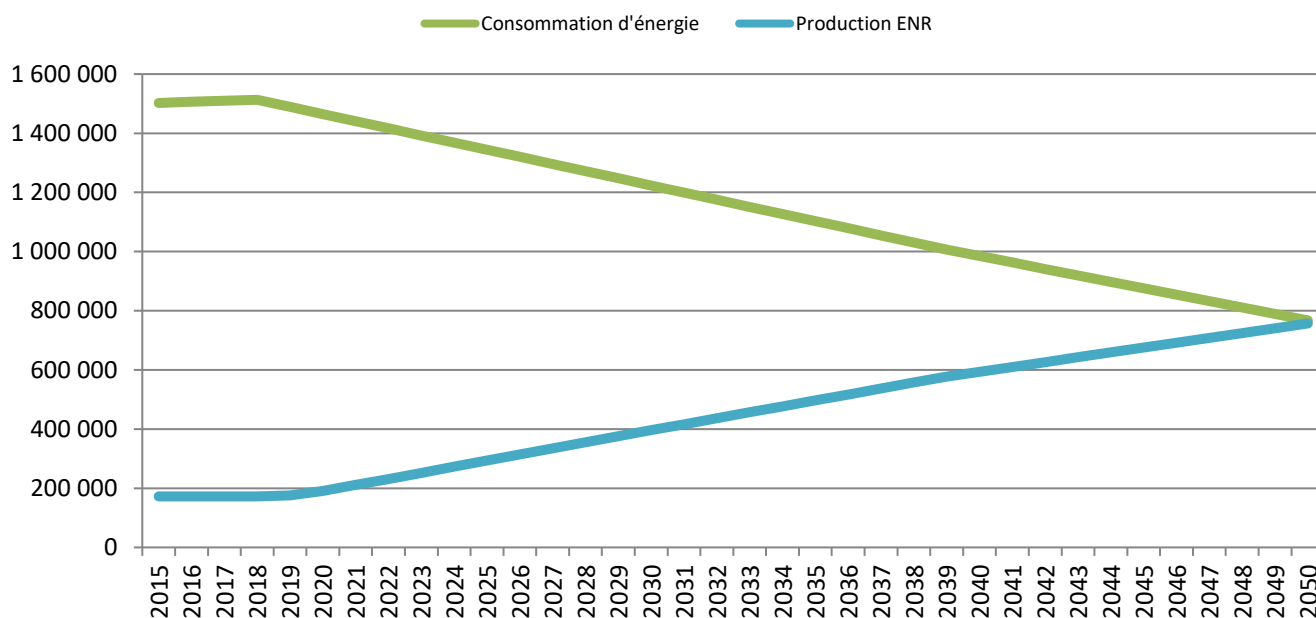
* pour l'agriculture et la construction, on intègre là le stockage de CO₂ induit par l'évolution des pratiques.

3.2.3. Zoom sur la stratégie de transition énergétique : vers un territoire TEPOS

Le Pays a retenu pour la maîtrise de l'énergie un scénario proche de l'objectif de la LTECV, et qui permet d'être conforme à l'ambition régionale REPOS, en adoptant sur le territoire une stratégie de **Territoire à Energie Positive**.

Scénario MDE	2030
Objectif LTECV	-20%
Scénario Pays	-19%

Scénarios énergétique du territoire



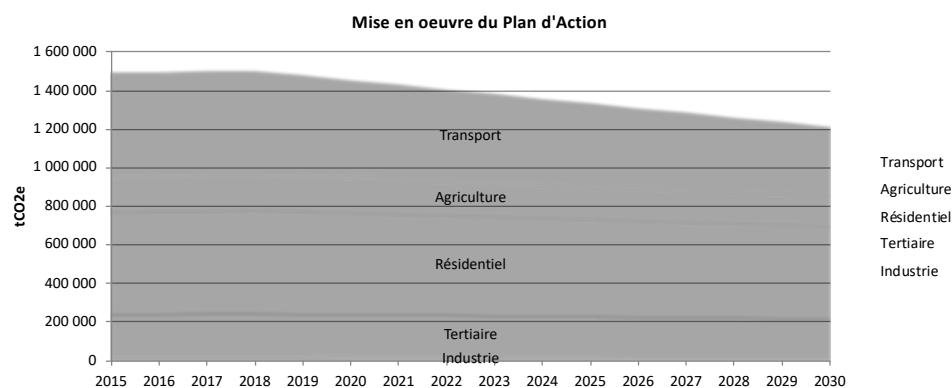
Evolution des consommations et production d'énergie du territoire selon le scénario retenu

Notons que le scénario 2030 s'appuie sur une modélisation fine des tendances du territoire et d'une estimation des gains attendus sur les 12 prochaines années.

En raison de la grande méconnaissance des évolutions territoriales et technologiques à horizon 2050, le scénario 2050 est construit sur une poursuite des tendances des gains du programme d'actions et des tendances démographiques.

• Les économies d'énergie d'ici 2030

Ce scénario est décliné par secteur de consommation d'énergie et il permet d'aboutir en 2030 aux réductions de consommation d'énergie suivantes (le détail est donné en Annexe).



Plan d'action	2030
Industrie	-45%
Tertiaire	-3%
Résidentiel	-8%
Agriculture	-14%
Transports	-34%

Evolution des consommations d'énergie du territoire par secteur

• Le développement des Energies Renouvelables

Le Pays a retenu pour le développement des ENR un scénario proche du scénario Objectif calé sur la LTECV.

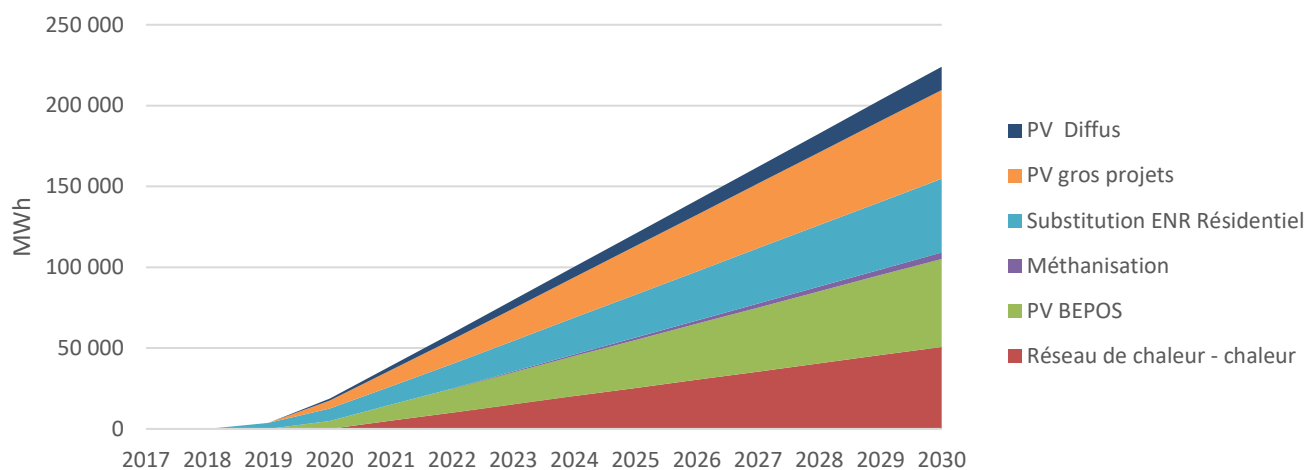
Scénario ENR	
Objectif LTECV	Doubler la part ENR dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030 (de 16 à 32%)
Scénario Pays	Presque tripler à horizon 2030 (de 11% à 32 %)

En 2015, la part d'ENR locales dans la consommation est la suivante.

Poste	Valeur	Unité
ENR totales du territoire	172	GWh
% ENR sur la consommation totale	11,5	%

L'objectif de développement des ENR est précisé par énergie.

ENR additionnelles sur le Pays Portes de Gascogne



	2020	2021	2024	2025	2026	2030
Réseau de chaleur	0	5 067	20 269	25 336	30 403	50 671
ENR des nouveaux bâtiments BEPOS	4 952	9 905	24 762	29 715	34 667	54 477
Méthanisation						4 000
Substitution des ENR	7 596	11 394	22 788	26 586	30 384	45 576
Champs PV (gros projets)	5 000	10 000	25 000	30 000	35 000	55 000
PV diffus (toitures)	1 300	2 600	6 500	7 800	9 100	14 300
Total	18 848	38 966	100 319	120 937	141 554	224 025

Compte tenu de la baisse concomitante des consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable représentera 32% des consommations en 2030 et 100 % en 2050.

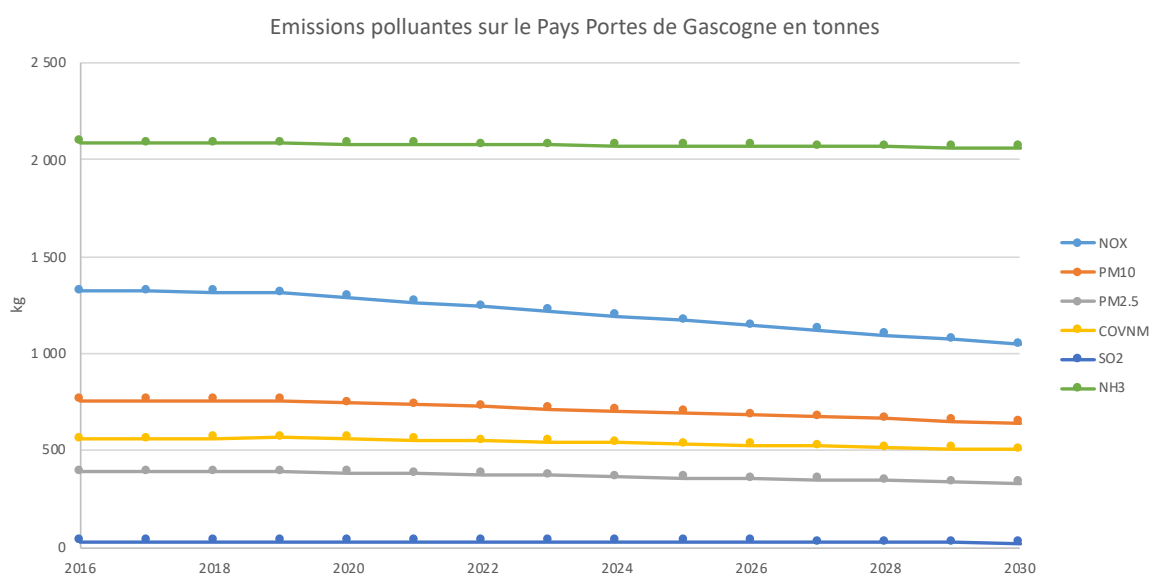
3.2.4. Focus sur l'objectif Qualité de l'air

Pour l'objectif relatif aux émissions de polluants, par mesure conservatrice, on ne considère que les objectifs de sobriété suivants :

- Diminution des consommations d'énergie dans le résidentiel et le tertiaire.
- Diminution du nombre de véhicules/km pour les transports.
- Diminution de l'emploi des engrais minéraux dans l'agriculture.

Ces actions ont un effet immédiat sur la baisse des émissions de polluants.

Scénario Qualité de l'Air	
Objectif LTECV	Améliorer la qualité de l'air – cf. Annexe 1
Scénario Pays	-10% sur les émissions polluantes d'ici 2030 (tous polluants confondus)



	2021	2024	2026	2030	2050
NOX	-4%	-10%	-14%	-21%	-43%
PM10	-3%	-7%	-10%	-15%	-33%
PM2.5	-2%	-7%	-9%	-15%	-32%
COVNM	0%	-3%	-5%	-9%	-21%
SO2	-2%	-6%	-9%	-14%	-31%
NH3	0%	-1%	-1%	-1%	-3%

3.3. Les objectifs de la Communauté de Communes du Savès

3.3.1. Les leviers d'actions des stratégies bas carbone et TEPOS

Pour aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire, **des leviers d'action** ont été identifiés, c'est-à-dire des éléments d'économie d'énergie et d'émissions de GES à mettre en œuvre. Par exemple, les leviers d'action pour diminuer les consommations d'énergie des logements sont la rénovation énergétique (travaux d'isolation et de renouvellement de chaudière), mais aussi la mise en place d'équipements économes (lampes à LED, électroménager d'étiquette énergétique A++ etc.), ainsi que la mise en place d'écogestes par les ménages (éteindre les lumières dans les pièces, réguler le chauffage en fonction de la présence etc.).

Tous les leviers d'action qui permettent de réaliser le scénario présenté précédemment sont détaillés pages suivantes à l'échelle du Pays Portes de Gascogne comme de la CCSavès.

Ils sont détaillés aussi pour chacun des domaines techniques :

- Consommation d'énergie des bâtiments
- Production d'énergie renouvelable
- Aménagement et déplacements
- Risques liés au changement climatique et adaptation
- Consommation et production
- Agriculture

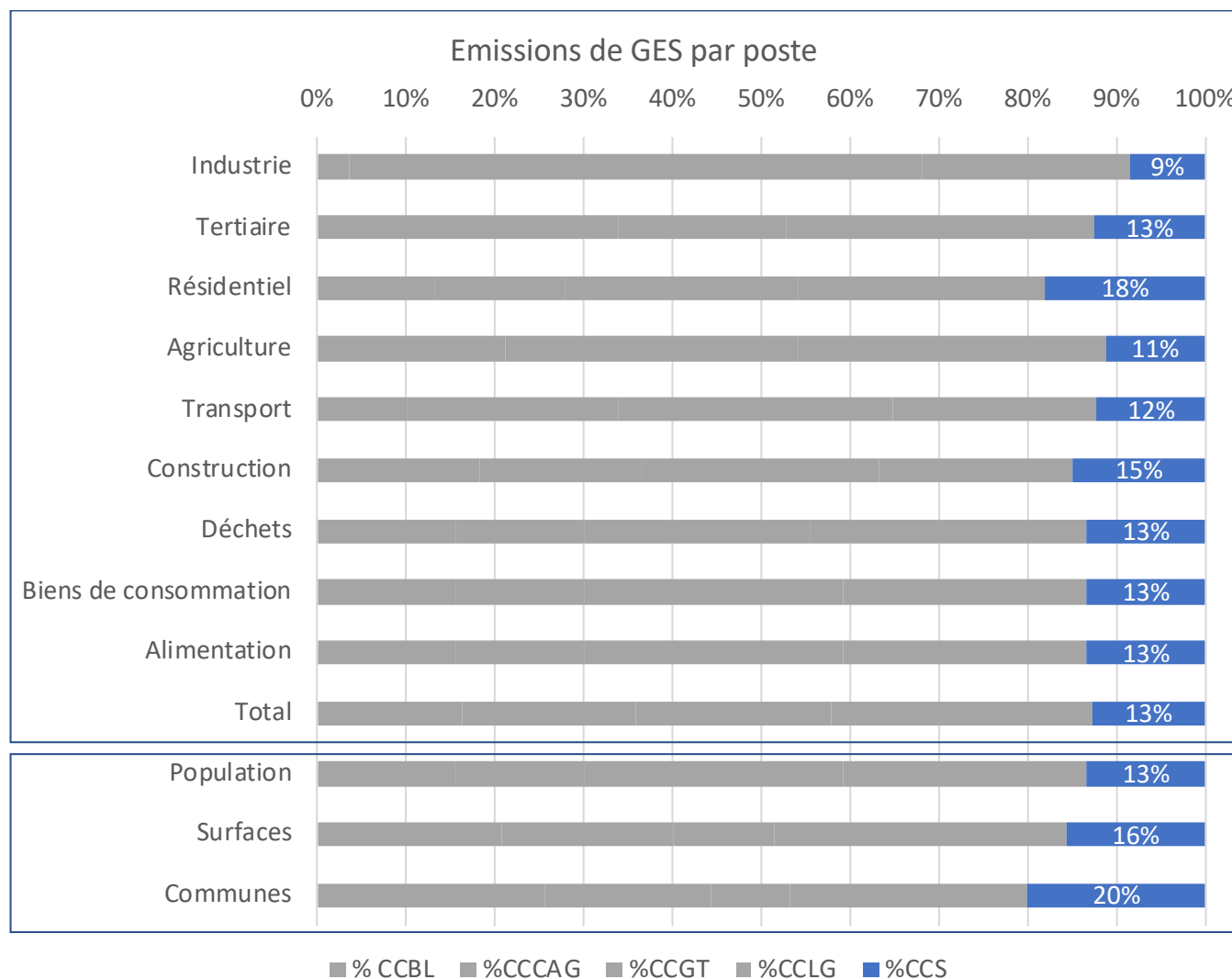
Le programme d'actions aura donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario choisi.

Cette ambition permet d'aboutir en 2030 et en 2050 aux objectifs présentés dans les pages précédentes.

3.3.2. La déclinaison aux EPCI

La stratégie globale a donc été travaillée à l'échelle du Pays Portes de Gascogne. Une déclinaison a été effectuée par EPCI au prorata du poids de l'EPCI dans chacun des différents domaines.

Ainsi, pour la CCSavès, sa contribution aux émissions de GES du territoire dans chacun des domaines du diagnostic est présentée ci-dessous.



3.3.3. Les leviers d'actions des stratégies bas carbone et TEPOS

Les leviers d'actions qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire sont donc présentés dans le tableau suivant :

- Les nombres correspondent aux valeurs à atteindre sur le PETR / sur la CCSavès pour chacun des leviers d'action.
- « Oui » correspond à un levier mis en œuvre ou prévu dans le programme d'action.
- « A affiner » correspond à des leviers d'action de la stratégie, dont la définition reste à préciser à l'avenir.

Leviers d'action	Valeur sur le PETR	Valeur sur la CCSavès
Consommation d'énergie des bâtiments		
Nb de logements / an à rénover	570	100
Nb de ménages /an mobilisés sur des écogestes et des équipements performants	725	130
Surface en m² de bâtiments publics à rénover chaque année	4200	500
Stratégie généralisée d'économie d'énergie sur l'éclairage public	Oui	Oui
Production d'énergie renouvelable		
Surface en ha de champs PV au sol à installer d'ici 2030	83	5
Petits réseaux de chaleur ENR à installer d'ici 2030	32	2
Méthaniseur	1	0
Suppression progressive du fioul jusqu'à 2040 par substitution ENR (réseaux de chaleur, bois, pompes à chaleur)	Oui	Oui
Tous les logements neufs à énergie positive (réglementation énergétique à venir en 2020)	Oui	Oui
Surface en m² de toitures à équiper en PV chaque semaine	180	25
Aménagement et déplacements		
Nb de conducteurs / an passant au covoiturage	365	45
Nb de salariés / an passant au télé-travail ponctuel 1 jour par semaine	365	45
Nb de personnes / an abandonnant la voiture pour la plupart de leurs trajets	177	22
Nb de nouveaux véhicules à « motorisation alternative » / an	365	45
Optimisation du fret de marchandise : baisse du trafic poids lourd polluant à hauteur de 1% par an	A affiner	A affiner
Un urbanisme vertueux (évitant la moitié des nouveaux déplacements)	Oui	Oui
Risques liés au changement climatique et adaptation		
Sensibiliser tous les agriculteurs au PCAET pour 2030	Oui	Oui
Rendement des réseaux d'eau à 80% en 2050	Oui	Oui
Végétaliser tous les centres bourgs en 2030	Oui	Oui
Renforcer les trames vertes et bleues et les zones humides pour 2030 – si PLU	Oui	Oui
Consommation et production		
Surfaces tertiaires privées en m² rénovées par an	4000	700
Nb d'employés par an mettant en œuvre des écogestes	590	100
Toutes les nouvelles constructions intègrent des matériaux biosourcés	Oui	Oui
Circuit court de proximité dans les cantines	Oui	Oui
Baisse annuelle de production de déchets = 2%	Oui	Oui
Agriculture		
Sensibiliser tous les agriculteurs sur des pratiques culturales renforçant le stockage de carbone dans les sols	Oui	Oui
Réduire la consommation d'espace agricole	Oui	Oui

Le remontage de tous les objectifs stratégiques définis par les 5 communautés de communes met le Pays Portes de Gascogne sur une trajectoire qui permettrait d'aboutir en 2050 à **85% de l'objectif TEPOS**.

C'est une ligne ambitieuse pour ce **premier exercice de Plan Climat Air Énergie Territorial**.

En outre, cette première stratégie (à 2030) doit aussi préparer l'avenir, et les ruptures à venir. C'est-à-dire qu'elle a prévu de mettre en place des actions structurantes qui permettront d'accélérer sur cette trajectoire dans 3 et 6 ans, en particulier en tirant collectivement profit des dynamiques sectorielles différentes par communauté de communes, et de leur complémentarité.

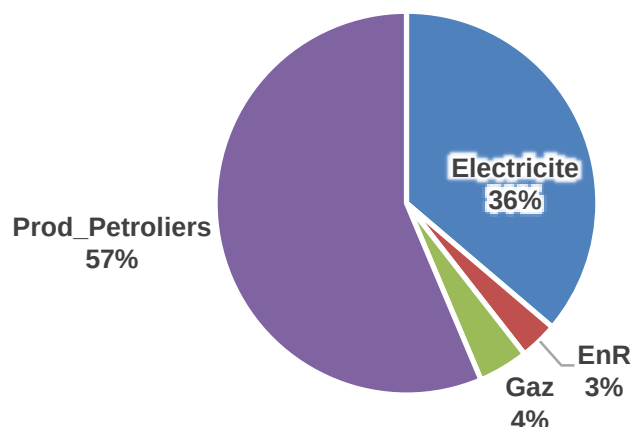
Le Pays Portes de Gascogne confirme donc l'affichage de **l'objectif TEPOS à 2050** qu'il s'est fixé, et qui fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation en 2022 et de la redéfinition d'un nouveau PCAET en 2025.

4. Les conséquences socio-économiques

4.1. Le coût de l'inaction

La facture énergétique

Le coût de l'énergie pour le Pays Portes de Gascogne est de **150 M€¹** en 2015, majoritairement pour les produits pétroliers.



Le coût de l'inaction

Il est lié à :

- L'évolution de la facture énergétique : vulnérabilité économique du territoire.
- L'impact sanitaire lié à la qualité de l'air : vulnérabilité sanitaire et coût associé.
- L'impact économique d'un manque d'adaptation du territoire au changement climatique (à plus long terme que 2030).

Concernant la **vulnérabilité économique**, il est estimé que, toutes choses égales par ailleurs, l'énergie peut **augmenter de 50%** à l'horizon 2030, soit un surcoût de 75 M€ pour le Pays Portes de Gascogne pour une **facture énergétique totale de 225 M€²**.

Bien qu'étant de simples estimations, ces chiffres indiquent clairement que l'enjeu énergétique est une question économique et sociale de premier ordre.

Concernant le **coût de l'impact sanitaire de la qualité de l'air**, il n'y a pas d'étude sur le territoire sur le sujet, en raison d'une problématique peu intense.

Concernant l'impact économique du changement climatique sur le territoire, les principaux secteurs potentiellement sensibles sont :

- l'agriculture, et en particulier la viticulture et l'élevage, pour lesquels modifier l'exploitation est forcément long,
- les risques naturels (inondation, retrait-gonflement des argiles).

L'impact économique de l'inaction induirait sur le long terme un dépérissement de ces filières.

¹ Prix de l'énergie issus de la base Pégase <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/pegase.html>

² Cette estimation est réalisée en s'appuyant sur les prix de l'énergie utilisés par l'ADEME dans son étude des scénarios énergétiques 2030-2050 : 134 \$ le baril de pétrole et 13 \$/Mbtu, ainsi que sur une augmentation de 30% du prix de l'électricité.

Le coût de l'action

La mise en œuvre de la stratégie présentée précédemment induirait donc chaque année la mise en œuvre de :

- environ 9 MW d'énergie renouvelable (photovoltaïque, pompes à chaleur, appareils de chauffage au bois, petits réseaux de chaleur) ;
- la rénovation d'environ 50 000 m² de logements et 9 000 m² de tertiaire (dont les bâtiments publics).

L'outil TETE (Transition Écologique – Territoires – Emplois³), créé par le Réseau Action Climat l'ADEME, permet d'évaluer les co-bénéfices attendus d'une politique climat énergie en termes d'emplois à l'échelle d'un territoire et de comptabiliser les emplois directs créés dans l'efficacité énergétique, dans les énergies renouvelables, ainsi que les emplois créés dans la chaîne des fournisseurs de ce secteur.

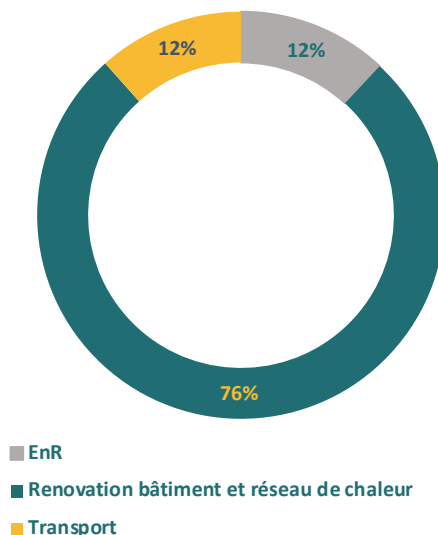
Son utilisation sur le territoire du pays Portes de Gascogne, et sur les volets ENR et rénovation énergétique (hors transport), donne donc une estimation à 2030 :

Environ 319 emplois peuvent être créés localement par la mise en œuvre du scénario de transition énergétique. Et encore 96 emplois de plus à l'échelle de la France entière.



et

Répartitions des emplois locaux créés en 2030

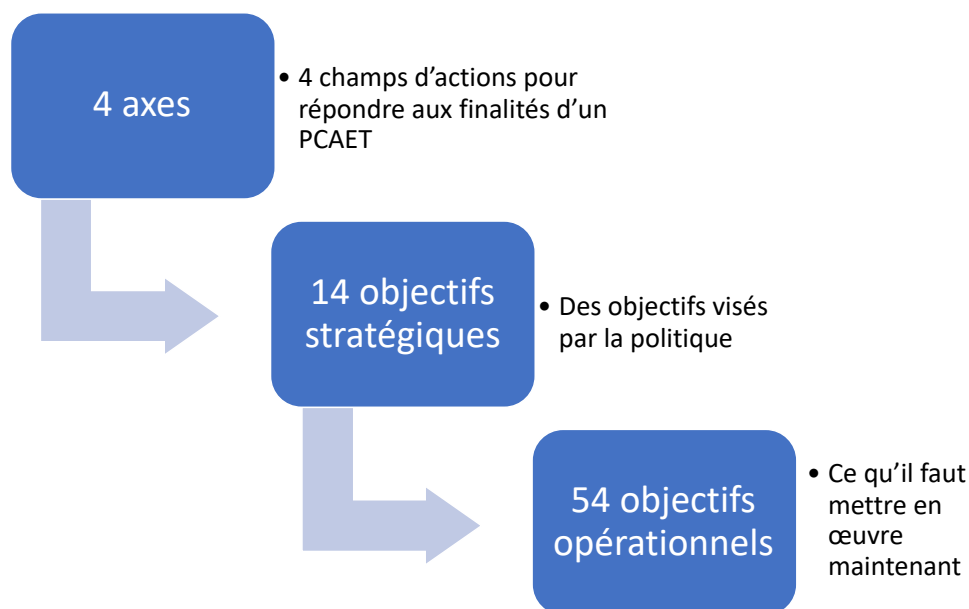


C'est la rénovation énergétique des bâtiments qui sera le premier pourvoyeur d'emplois pour réussir l'ambition du territoire.

³ <https://territoires-emplois.org/>

5. Une stratégie territoriale de transition énergétique et écologique

Pour atteindre les objectifs ambitieux détaillés précédemment, le Pays et la Communauté de Communes proposent un plan d'action structuré de la manière suivante :



Les différentes actions du plan d'action viennent prendre place au sein des objectifs opérationnels, et combinent :

- les actions de la CCS,
- les actions du Pays Portes de Gascogne,
- les actions des autres partenaires : Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre d'Agriculture (CA32), Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et l'Espace Info Energie du Gers (CAUE/EIE) et le Syndicat d'Energie du Gers (SDEG32).

Cette stratégie dépasse les objectifs quantifiés présentés au préalable (stratégie TEPOS à l'échelle du Pays Portes de Gascogne) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques. Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable.

A l'issue des travaux de co-construction, 4 axes stratégiques ont été identifiés, déclinés en objectif stratégique et en objectif opérationnels, puis en actions concrètes, correspondant aux actions à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour atteindre les objectifs fixés.

Axe 1 : Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Devant les enjeux du changement climatique et de l'énergie chère, le territoire souhaite élaborer un nouveau modèle de développement, qui limite les émissions de gaz à effet de serre et protège les ressources naturelles. Les principaux objectifs sont ici de préserver des espaces agricoles de qualité et de réduire l'impact des déplacements, enjeu majeur du territoire.

Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire	1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.
	1.1.2 Intégrer les stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme : trames vertes et bleues, intensification, productions ENR...
	1.1.3 Développer la récupération d'eau et le stockage.
	1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.
Objectif stratégique 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité	1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.
	1.2.2 Contribuer à la vitalité des centres bourgs en diminuant la vacance.
	1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.
	1.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements.
Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle	1.3.1 Développer des transports en commun réguliers et des TAD
	1.3.2 Favoriser les déplacements doux, en particulier dans les bourgs, et en particulier pour les enfants
	1.3.3 Développer une offre de services à la mobilité (réseau de VAE disponibles, covoiturage, autopartage, RezoPouce...)
	1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative
	1.3.5 Développer les tiers lieux pour réduire les déplacements

Rappel sur les ambitions des stratégies bas carbone et TEPOS

Leviers d'action	Valeur sur le PETR	Valeur sur la CCSavès
Aménagement et déplacements		
Nb de conducteurs / an passant au covoiturage	365	45
Nb de salariés / an passant au télétravail ponctuel 1 jour par semaine	365	45
Nb de personnes / an abandonnant la voiture pour la plupart de leurs trajets	177	22
Nb de nouveaux véhicules à « motorisation alternative » / an	365	45
Optimisation du fret de marchandise : baisse du trafic poids lourd polluant à hauteur de 1% par an	A affiner	A affiner
Un urbanisme vertueux (évitant la moitié des nouveaux déplacements)	Oui	Oui
Risques liés au changement climatique et adaptation		
Végétaliser tous les centres bourgs en 2030	Oui	Oui
Renforcer les trames vertes et bleues et les zones humides pour 2030 – si PLU	Oui	Oui
Agriculture		
Sensibiliser tous les agriculteurs sur des pratiques culturales renforçant le stockage de carbone dans les sols	Oui	Oui
Réduire la consommation d'espace agricole	Oui	Oui

1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire

En premier lieu, il s'agit d'intégrer les enjeux environnementaux de manière centrale dans le développement du territoire.

Cela passe notamment par la prise en compte transverse des questions environnementales dans les documents d'urbanisme.

Cette qualité environnementale concerne en particulier la protection des espaces naturels et agricoles du territoire. Mais s'il est essentiel de maîtriser la consommation d'espaces agricoles, il est également nécessaire d'accompagner un changement de pratique qui permet de stopper l'érosion des sols et de renforcer la séquestration de carbone. C'est pourquoi des actions partenariales devront être montées avec les acteurs agricoles.

1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité

Renforcer la vitalité des centres bourgs doit permettre de réduire les besoins et la portée des déplacements en offrant une offre de services de proximité. Cela permet également d'accueillir prioritairement les nouveaux habitants sur ces espaces.

Mais pour que cela soit acceptable, les centres bourgs et leurs opérations d'extension doivent être très qualitatifs. Ils doivent offrir des espaces publics, des espaces verts et permettre l'accès à une offre de services.

Cet objectif passera également par la végétalisation des centres bourgs qui permet de réduire la chaleur sur les zones urbanisées.

1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle

Il s'agira ici d'étudier et de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour proposer des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture individuelle :

- le développement des transports en commun et leur articulation avec les gares,
- le développement des déplacements doux,
- la création de nouveaux services à la mobilité (co-voiturage, véhicules partagés, etc.).

Il s'agit également d'accompagner le développement de véhicules à motorisation alternative (électrique, hybride, GNV).

Axe 2 : Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Le PETR des Portes de Gascogne se donne l'ambition d'être un territoire à énergie positive avant 2050. Il contribuera ainsi activement aux objectifs de la Région Occitanie qui souhaite être la première région à énergie positive. Il s'agit donc de réduire fortement les consommations d'énergie du territoire et dans le même temps de développer la production d'énergie renouvelable locale. Pour cela, la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire.

Objectif stratégique 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement	2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.
	2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).
	2.1.3 Soutenir financièrement les projets de réhabilitation durable et écologique (OPAH).
	2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides, FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.
Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables	2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables
	2.2.2 Favoriser les projets citoyens
Objectif stratégique 2.3. Développer de nouvelles manières de construire	2.3.1 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier (architectes, promoteurs, constructeurs et lotisseurs, notaires) sur les chapitres de la construction durable :
	2.3.2 Bilan carbone et matériaux biosourcés (en anticipation de la RT 2020)
	2.3.3 Adaptation au risque de retrait gonflement d'argile
	2.3.4 Economies d'eau et récupération d'eau de pluie
	2.3.5 Bioclimatisme et confort d'été (brises-soleils, inertie, puits provençaux)
	2.3.6 Aménagements paysagers avec palette végétale adaptée

Rappel sur les ambitions des stratégies bas carbone et TEPOS

Leviers d'action	Valeur sur le PETR	Valeur sur la CCSavès
Consommation d'énergie des bâtiments		
Nb de logements / an à rénover	570	100
Nb de ménages /an mobilisés sur des écogestes et des équipements performants	725	130
Production d'énergie renouvelable		
Suppression progressive du fioul jusqu'à 2040 par substitution ENR (réseaux de chaleur, bois, pompes à chaleur)	Oui	Oui
Tous les logements neufs à énergie positive (réglementation énergétique à venir en 2020)	Oui	Oui
Surface en m ² de toitures à équiper en PV chaque semaine	180	25
Consommation et production		
Toutes les nouvelles constructions intègrent des matériaux biosourcés	Oui	Oui

2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement

La rénovation des logements existant est un enjeu majeur. Il est donc prévu de poursuivre et d'amplifier le conseil et le soutien aux particuliers (PLRE, PIG ou OPAH).

Une attention particulière sera également portée aux publics les plus fragiles qui sont en situation de précarité énergétique ou de vulnérabilité aux fortes chaleurs. Un travail de repérage en lien avec les acteurs sociaux permettra de mettre en œuvre des actions d'accompagnement adaptées.

2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables comme la transition énergétique dans son ensemble ne se fera qu'avec le soutien des habitants. Pour renforcer l'acceptabilité des projets, ceux-ci doivent être pensés le plus en amont possible avec les élus et les habitants.

De manière générale des efforts importants seront faits en matière d'information sur les énergies renouvelables.

Par ailleurs, le PETR et les collectivités membres favorisent le développement de projets d'énergie citoyenne qui permettent à la fois de mettre en place de nouvelles productions, et aussi de faire entendre une voix favorable au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

2.3. Développer de nouvelles manières de construire

Les méthodes constructives des bâtiments et aménagements doivent elles aussi évoluer de manière à prendre en compte la diversité des enjeux Air-Energie-Climat : réduction des consommations d'énergie, construction bas carbone, prise en compte des risques, gestion de l'eau, construction bioclimatique, etc.

Sur l'ensemble de ces thématiques un travail de mobilisation des acteurs et des habitants sera réalisé afin de faire évoluer les pratiques.

Axe 3 : Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine	3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...
	3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écogestes
	3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.
	3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).
	3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.
Objectif stratégique 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique	3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.
	3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV
Objectif stratégique 3.3. Agir pour la qualité de l'air	3.3.1 Organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitées (prévenir des épandages, favoriser le bio à proximité des habitats...)
	3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.
	3.3.3 Informer les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques en découlant : matériaux de finition, produits d'entretien...

Rappel sur les ambitions des stratégies bas carbone et TEPOS

Leviers d'action	Valeur sur le PETR	Valeur sur la CCSavès
Consommation d'énergie des bâtiments		
Surface en m² de bâtiments publics à rénover chaque année	4200	500
Stratégie généralisée d'économie d'énergie sur l'éclairage public	Oui	Oui
Production d'énergie renouvelable		
Surface en ha de champs PV au sol à installer d'ici 2030	83	5
Petits réseaux de chaleur ENR à installer d'ici 2030	32	2
Méthaniseur	1	0
Risques liés au changement climatique et adaptation		
Sensibiliser tous les agriculteurs au PCAET pour 2030	Oui	Oui
Rendement des réseaux d'eau à 80% en 2050	Oui	Oui
Végétaliser tous les centres bourgs en 2030	Oui	Oui
Renforcer les trames vertes et bleues et les zones humides pour 2030 – si PLU	Oui	Oui
Agriculture		
Sensibiliser tous les agriculteurs sur des pratiques culturales renforçant le stockage de carbone dans les sols	Oui	Oui
Réduire la consommation d'espace agricole	Oui	Oui

a. Être exemplaire sur le patrimoine

Les Portes de Gascogne et les communautés de communes membres souhaitent être exemplaires sur la maîtrise de leurs consommations.

La rénovation des bâtiments et leur bonne gestion sont une priorité avec la rénovation de l'éclairage public. Le PETR aura en particulier un rôle de veille sur les financements existants et les mobilisera pour le compte des collectivités membres.

Il sera également proposé des réseaux d'échanges entre élus afin de continuer à diffuser les meilleures pratiques sur le territoire.

Enfin, le suivi d'un budget « énergie » permettra de constater les sommes engagées au titre du PCAET, ainsi que les différentes ressources qu'il permet d'obtenir (appel à projets, subvention, taxes sur les énergies renouvelables ou économies d'énergie).

b. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique

Le système de pilotage transverse et partenarial qui a été mis en place dans le cadre de la définition du PCAET va donc se pérenniser.

La participation des acteurs doit aussi être assurée. De manière générale, comme vu dans les finalités précédentes, l'ensemble des acteurs sera mobilisé au travers de partenariats et de réseaux d'échanges.

Le PETR et les communautés de communes membres s'engage dans une dynamique d'amélioration continue leur permettant de suivre et évaluer régulièrement l'atteinte de ses objectifs. Une démarche de suivi et évaluation sera menée avec un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique tous les 3 ans.

c. Agir pour la qualité de l'air

L'ensemble des objectifs liés aux bâtiments, aux activités économiques et aux déplacements contribue à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Des actions spécifiques seront menées sur la question de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments accueillant du public et sur la gestion des interfaces entre espaces urbanisés et espaces agricoles.

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

Les communautés de communes et le PETR des Portes de Gascogne souhaitent faire de la transition énergétique un levier pour stimuler l'économie du territoire et favoriser la création de nouveaux emplois autour en particulier des notions de circuits courts et de tourisme durable.

La transformation des modes de production et de consommation passe également par un objectif de réduction des déchets et de développement du recyclage.

La mobilisation de tous les acteurs économiques est indispensable pour atteindre les objectifs du Plan Climat et il sera nécessaire de développer de nombreux partenariats pour mettre en œuvre des actions dépassant largement les compétences du PETR et des communautés de communes.

Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat	4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales
	4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)
	4.1.3 Favoriser la complémentarité des entreprises et les mutualisations à l'échelle d'une zone
	4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)
	4.1.5 Soutenir les filières de transformation, en particulier en réutilisant les sous-produits, pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire
	4.1.6 Animer des groupements d'employeurs sur les thématiques du PCAET
Objectif stratégique 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable	4.2.1 Informer les acteurs touristiques dans chaque commune sur les enjeux énergétiques et accompagner la recherche d'écolabels (Terra Gers, ecolabel européen...)
	4.2.2 Proposer aux touristes des solutions alternatives à la voiture
	4.2.3 Développer l'offre de découverte des produits locaux
Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation	4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective
	4.3.2 Favoriser la création de points de ventes
	4.3.3 Favoriser la transformation des produits
	4.3.4 En profiter pour renforcer le lien entre agriculteurs et habitants ("bien vivre ensemble")
Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)	4.4.1 Informer/former les agriculteurs via la chambre d'agriculture et des associations agricoles
	4.4.2 Anticiper la baisse de la disponibilité estivale en eau et les impératifs de stockage de CO2 dans les stratégies de développement
	4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)
Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets	4.5.1 Mobiliser les entreprises sur la réduction des déchets à la source (pertes, emballages)
	4.5.2 Éduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autres pour les scolaires
	4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)

Rappel sur les ambitions des stratégies bas carbone et TEPOS

Leviers d'action	Valeur sur le PETR	Valeur sur la CCSavès
Aménagement et déplacements		
Nb de salariés / an passant au télétravail ponctuel 1 jour par semaine	365	45
Optimisation du fret de marchandise : baisse du trafic poids lourd polluant à hauteur de 1% par an	A affiner	A affiner
Risques liés au changement climatique et adaptation		
Sensibiliser tous les agriculteurs au PCAET pour 2030	Oui	Oui

Rendement des réseaux d'eau à 80% en 2050	Oui	Oui
Consommation et production		
Surfaces tertiaires privées en m ² rénovées par an	4000	700
Nb d'employés par an mettant en œuvre des éco-gestes	590	100
Circuit court de proximité dans les cantines	Oui	Oui
Baisse annuelle de production de déchets = 2%	Oui	Oui
Agriculture		
Sensibiliser tous les agriculteurs sur des pratiques culturales renforçant le stockage de carbone dans les sols	Oui	Oui
Réduire la consommation d'espace agricole	Oui	Oui

4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat

Le développement d'une commande publique intégrant des critères environnementaux sera un des leviers activés pour stimuler les entreprises à faire évoluer leurs pratiques.

Par ailleurs, au travers de partenariats avec les acteurs économiques, les Portes de Gascogne souhaitent mobiliser les entreprises afin qu'elles intègrent les enjeux environnementaux dans leur mode de développement. Cette démarche se traduira par l'obtention d'écolabels.

De premières démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle seront également mises en œuvre.

4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable

Afin que le développement touristique en cours soit pleinement compatible avec les objectifs du PCAET, il est nécessaire de développer une offre touristique adaptée et de mobiliser les acteurs touristiques afin de travailler avec eux sur leurs pratiques et leur valorisation.

Un des grands enjeux sera de proposer une alternative aux voitures individuelles pour les visiteurs, tant pour l'accès au territoire que pour les déplacements sur site. Cet enjeu s'articule avec les objectifs de mobilité alternative pour les habitants.

4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation

Pour maintenir une activité agricole locale et de qualité, il est nécessaire de proposer des débouchés aux producteurs locaux. C'est pourquoi il est prévu de développer l'intégration de produits locaux dans la restauration collective ainsi que de faciliter l'accès à ces produits aux habitants et aux touristes.

Pour renforcer l'autonomie alimentaire sur le territoire, il sera également important de diversifier la production et notamment par le développement du maraîchage. Enfin développer le circuits courts locaux supposera d'accompagner les agriculteurs, notamment pour renforcer une filière de transformation sur le territoire.

4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs)

Avec le nouvel objectif national de neutralité carbone, la question de la séquestration de carbone dans le sol va devenir une nouvelle priorité. Ainsi, la vie présente dans les végétaux, sols et sous-sols est un stock de carbone qu'il faut préserver et renforcer de manière à créer de nouveaux flux de carbone depuis l'atmosphère vers les écosystèmes terrestres.

En fonction des territoires et des agricultures locales, différentes pistes devront être explorées avec les acteurs agricoles : développement de la forêt et agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux, semi direct, etc.)

4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets

Enfin, depuis de nombreuses années les communautés de communes et Trigone sont engagés dans une politique efficace de gestion des déchets. Les actions continuent et sont intégrées dans le cadre du Plan Climat afin de poursuivre le développement du recyclage et surtout de réduire les déchets à la source grâce à des Programmes Locaux de Prévention des Déchets.

Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets verts et des déchets organiques.

6. Le dispositif de suivi et évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous, puis en détail dans les pages suivantes.

Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	• Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action • Indicateurs de moyens par ambition • Budgets engagés • Entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	• Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	Tous les 3 ans • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

6.1. L'évaluation des ambitions et actions

Définition des éléments de suivi

- **Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier**

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles (100%))

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- **Le suivi des objectifs : réalisation et impact**

Pour chaque ambition, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- **Le suivi de la réalisation** : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la composent (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- **Le suivi des moyens engagés** : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque objectif. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par objectif :

Ambition	Indicateurs de moyen
4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)	Nombre de places de télétravail créées Nombre de télétravailleurs ponctuels
1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.	Nombre de logements en éco-quartier Formalisation des caractéristiques des écoquartiers

Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il peut être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolution des actions ou actions nouvellement engagée sera intégrée dans le programme d'actions et soumise à validation.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés (à l'image des réunions élus-services de définitions des actions).

Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation (ou « conseil de surveillance ») sera organisée chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

Celui-ci devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

6.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie

Définition des éléments de suivi

- **Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre**

L'OREO, permet d'obtenir des données pluriannuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatées (Consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

- **Qualité de l'air et polluants atmosphérique**

Le suivi de la qualité de l'air n'est pas disponible sur le territoire ne pourra pas être suivi.

En revanche le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourra être réalisé annuellement auprès d'ATMO Occitanie.

- **Adaptation au changement climatique**

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permettra de suivre de manière synthétique les résultats obtenus. Ce tableau comprend :

- Un onglet qui permet de suivre les évolutions des indicateurs stratégiques sur plusieurs années, objectif par objectif.
- Un onglet de synthèse qui reprend les principaux résultats :
 - des tableaux de suivi d'actions,
 - des tableaux de suivi stratégique.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

Tableau de synthèse des indicateurs

Ce tableau reprendra l'ensemble des indicateurs de moyens qui ont été définis dans les fiches objectifs.

7. Pilotage et animation du PCAET

1.1. Pilotage du PCAET

Le PETR des Portes de Gascogne est en charge de la coordination d'une démarche de PCAET mutualisée. Chaque intercommunalité met en œuvre les actions qui relèvent de la déclinaison du PCAET sur son territoire et participe activement au suivi et évaluation de la démarche.

Rôle du PETR des Portes de Gascogne

Le PETR Pays Portes de Gascogne coordonne la démarche et son suivi et évaluation.

En ce sens il est en charge :

- De proposer des outils communs de suivi et évaluation (tableaux de bords), co-construits avec les EPCI
- De proposer une méthodologie commune, co-construite avec les EPCI
- De fixer un calendrier sur 6 ans, articulant suivi annuel et évaluation tous les 3 ans,
- De réaliser :
 - o Un suivi et une évaluation des actions qu'il coordonne et des actions portées par des partenaires à l'échelle du PETR
 - o Une synthèse des évaluations réalisées par les EPCI sur leurs propres démarches
- D'animer 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an afin :
 - o De faire un bilan du suivi
 - o D'analyser les dynamiques en cours et de proposer des pistes de progrès dans une perspective d'amélioration continue
- De porter des actions relevant de ces compétences en matière d'ingénierie de projet, de recherche de financements et de montage d'opérations collectives.

Rôle des communautés de communes

Chaque communauté de communes est en charge de la mise en œuvre de ses actions et du suivi des actions du PCAET propres à son territoire.

Pour cela :

- Elles portent les actions de leur programme relevant de leurs compétences,
- Elles déploient le système de suivi et évaluation sur leurs territoires :
 - o Suivi des actions et de la stratégie, conformément à la méthode proposée par le PETR,
 - o Utilisation des outils proposés de manière à pouvoir alimenter le suivi global,
- Elles mettent en œuvre leur propre système de pilotage avec a minima :
 - o L'identification d'un élu et d'un service référent,
 - o L'animation de 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an,

- Elles participent aux réunions des comités techniques et comité du pilotage du PETR,
- Elles actualisent annuellement le plan d'actions sur les bases du suivi, dans une logique d'amélioration continue.

1.2. Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par le PETR Pays Portes de Gascogne en coopération avec les communautés de communes.

Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire. De manière générale, le PETR Pays Portes de Gascogne est en charge des actions de mobilisation à l'échelle du territoire dans son ensemble et d'assurer la relation avec les acteurs intervenants sur tout le territoire.

Les communautés de communes portent les actions spécifiques à leur territoire et la relation avec les acteurs locaux. Elles peuvent également conserver une relation directe avec des acteurs intervenants sur tout le territoire, en particulier dans le cadre d'actions qui les concernent.

Décliner les plans d'animation en direction des entreprises

Le PETR Pays Portes de Gascogne et les EPCI participeront à au moins 2 réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques du territoire afin de permettre de tisser des partenariats. Dans un premier temps, il pourra être utile :

- D'organiser des réunions de travail avec la CCI et la CMA pour identifier les synergies entre le programme d'actions PCAET et leurs actions de terrain, puis de monter d'éventuels partenariats sur des actions opérationnelles
- De rencontrer des associations d'entreprises pour identifier les actions pouvant intéresser les entreprises membres,
- Cette action d'animation pourra progresser dans le temps et prendre la forme d'un Club Climat associant les entreprises engagées dans des actions (réseau d'échange de bonne pratique).

Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles

Le PETR Pays Portes de Gascogne a identifié les acteurs agricoles du territoire dont la chambre d'agriculture. D'autres acteurs pourront être mobilisés sur les questions énergétiques, ainsi que sur les questions d'adaptation au changement climatique afin d'identifier avec eux des actions partenariales futures : les CUMAC ou d'autres groupements d'agriculteurs, les associations engagées (comme Arbre et Paysage 32)

Le PETR Pays Portes de Gascogne et les EPCI devront organiser a minima deux réunions de travail annuelles avec les acteurs des secteur agricoles. Ces rencontres permettront d'affiner le dispositif d'animation.

Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.).

Il s'agit de définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET. Cela invite à formaliser un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports.

Cette communication pourra notamment s'appuyer sur

- des ateliers de sensibilisation mobiles,

- la valorisation des bonnes pratiques des habitants, en s'appuyant sur les outils existants - journaux, toutes boîtes, relations presse, etc.

Certaines actions seront coordonnées par le PETR Pays Portes de Gascogne qui communique sur le programme global et sur certaines thématiques. Chaque EPCI est en charge de relayer cette communication et de déployer sa propre communication sur son programme. La mise en place d'une action collective avec un programme de communication commun et des outils de diffusion pourra être étudiée.

Décliner le plan d'animation en direction des communes

Les communautés de communes deviennent coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. L'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et intercommunalités et le PETR Pays Portes de Gascogne, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques. L'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.

Annexe 1 : la conformité réglementaire de la stratégie

Les obligations réglementaires

Rappel des obligations réglementaires concernant les PCAET.

Contenu de la stratégie territoriale

(9 objectifs stratégiques et opérationnels à minima)

- | | |
|---|--|
| 1 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre |
| 2 | Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments |
| 3 | Maîtrise de la consommation d'énergie finale |
| 4 | Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage |
| 5 | Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur |
| 6 | Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires |
| 7 | Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration |
| 8 | Evolution coordonnée des réseaux énergétiques |
| 9 | Adaptation au changement climatique |
- Critère qualité obligatoire: Identifications des conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction
- Critère qualité obligatoire:
- objectifs 1, 3, 4 et 7 décliné à l'horizon 2021, 2026 (année médiane budget carbone), et 2020, 2025, 2030 et 2050
- objectif 4 décliné aux mêmes horizons, pour chaque filière ENR
- Critère qualité obligatoire: description des modalités d'articulation avec le SRADDET, le plan de région ou le schéma d'aménagement régional (outre-mer), la stratégie nationale bas carbone et le PPA s'il existe
- Critère qualité facultatif : Fixation d'objectifs stratégiques et opérationnels sur d'autres sujets

Conformité réglementaire des objectifs

Les objectifs du PCAET selon les thématiques réglementaires.

Thématique		Objectif CCSavès
1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-34% en 2030
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Réduction de la consommation d'espace Augmentation des produits biosourcés dans la construction
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-19% en 2030
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% en 2030
5	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Développement de petits réseaux de chaleur (Objectif 5 réseaux de 1 GWh d'ici 2030)
6	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Développement du biosourcé dans la construction
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	-3% d'émissions de polluants
8	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	Création d'une cellule énergie interlocutrice des gestionnaires de réseaux
9	Adaptation au changement climatique	Objectifs et actions sur les principaux enjeux : - Préservation de la ressource en eau - Gestion des risques - Préservation des populations

Le détail des objectifs est présenté dans les paragraphes suivants.

Objectif 1 : GES

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2015).

	2020	2021	2024	2025	2026	2030	2050
Objectifs CCSAVÈS	-6%	-9%	-18%	-21%	-24%	-34%	-79%

Evolution des émissions par secteur en tCO2e sur la CCSAVÈS

Plan d'action	2015	2020		2024		2030	
	tCO2e	tCO2e	%	tCO2e	%	tCO2e	%
Industrie	273	235	-14%	206	-25%	161	-41%
Tertiaire	4 625	4 425	-4%	3 694	-20%	2 597	-44%
Résidentiel	11 254	10 592	-6%	9 115	-19%	6 898	-39%
Agriculture	33 000	31 267	-5%	27 250	-17%	22 528	-32%
Transport	18 511	17 357	-6%	15 435	-17%	12 551	-32%
Construction	6 212	5 529	-11%	4 400	-29%	3 639	-41%
Déchets	957	942	-2%	838	-12%	682	-29%

Ces chiffres sont calculés au prorata du poids de chaque communauté de communes dans le scénario du Pays.

Objectif 3 : Maîtrise De l'Energie

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2015).

	2020	2021	2024	2025	2026	2030	2050
Objectifs CCSAVÈS	-2%	-4%	-8%	-10%	-11%	-18%	-46%

Plan d'action	2015	2020		2024		2030	
	tCO2e	tCO2e	%	tCO2e	%	tCO2e	%
Industrie	3 052	2 594	-15%	2 320	-24%	1 679	-45%
Tertiaire	26 839	27 376	2%	26 949	0%	25 953	-3%
Résidentiel	94 649	95 580	1%	92 951	-2%	86 817	-8%
Agriculture	21 134	20 544	-3%	19 810	-6%	18 096	-14%
Transport	66 114	61 937	-6%	56 951	-14%	45 316	-31%

Ces chiffres sont calculés au prorata du poids de chaque communauté de communes dans le scénario du Pays.

Objectif 4 : ENR

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, en % de la consommation d'énergie finale.

	2020	2021	2024	2025	2026	2030	2050
Objectifs CCSAVÈS	13%	15%	20%	22%	24%	32%	94%

Ces chiffres sont à l'échelle du Pays.

Le détail par filière ENR sur la CCSavès est présenté ci-dessous. Il correspond aux ambitions locales décrites dans le tableau du chapitre 3.3 *Les objectifs de la Communauté de Communes*.

	Nombre en 2030	GWh en 2030
BEPOS		7,5
Substitution ENR Résidentiel		6,3
Réseau de chaleur - chaleur	5	5
Méthanisation	0	0
PV gros projets	5 ha	2,5
PV diffus		2
Total		23,3

Objectif 7 : réduction des polluants

Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Adopté en mai 2017, le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie. Il est composé :

- d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 au niveau national par rapport à l'année de référence 2005 ;
- d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Les objectifs du PREPA sont les suivants :

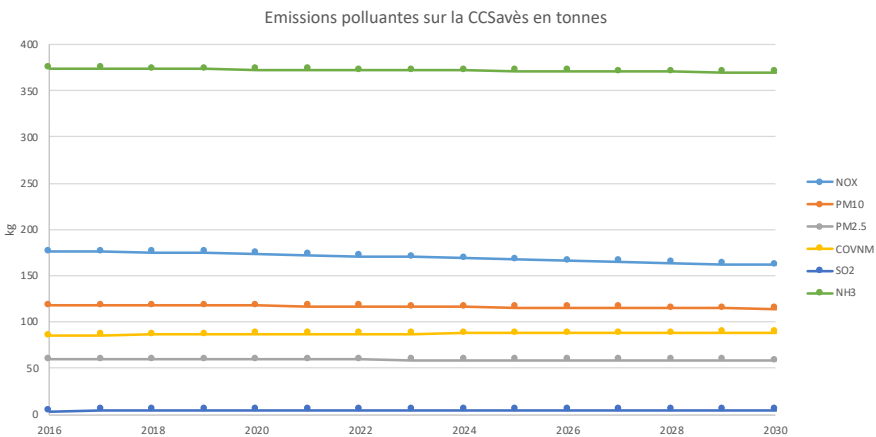
Polluant	PREPA A partir de 2020	PREPA A partir de 2030
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-69%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-57%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-77%
Ammoniac (NH3)	-4%	-13%

Impact du scénario sur la qualité de l'air

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, présentée en % de la quantité initiale.

Scénario Qualité de l'Air	
Objectif LTECV	Améliorer la qualité de l'air
Scénario CCSAVÈS	-4% sur les émissions polluantes d'ici 2030 au global

	2021	2024	2026	2030	2050
NOX	-2%	-4%	-5%	-8%	-19%
PM10	-1%	-1%	-2%	-3%	-8%
PM2.5	0%	0%	-1%	-1%	-4%
COVNM	2%	3%	3%	4%	10%
SO2	1%	1%	1%	1%	3%
NH3	0%	-1%	-1%	-1%	-3%



Les actions valorisées sont donc uniquement celles qui correspondent au scénario de Maîtrise de l'Energie, et aboutissent à diminuer les consommations d'énergie sur le résidentiel, le tertiaire et les transports routiers.

On observe que les actions mises en œuvre permettent de diminuer les émissions de polluants, sans décliner à elles seuls les objectifs du PREPA. Mais sur la communauté de communes la qualité de l'air n'est pas un enjeu repéré par le diagnostic (pas de problématique forte sur ce sujet).

Annexe 2 : la cohérence avec la stratégie nationale bas carbone

Objectifs	
SNBC	Intégration dans la stratégie du PCAET
Recommandations transversales	
Réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions	Cette notion sous-tend l'axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires.
Mettre en œuvre la transition énergétique en réorientant les investissements	La systématisation des soutiens financiers vers les différents volets de la transition énergétique est engagée : rénovation du bâti, développement des ENR en particulier.
Créer les conditions du succès du développement d'une économie biosourcée	L'objectif 2.3.2 se rapporte au développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.
Trouver le chemin d'une gestion plus durable des terres	Dans ses axes 1 et 4, le PCAET insiste sur les questions de maîtrise de l'urbanisation, de l'imperméabilisation et de préservation des espaces agricoles
Accompagner les dynamiques territoriales de projets et fédérer l'ensemble des énergies autour des projets	L'objectif 3.2 est dédié à l'animation des acteurs du territoire et à la participation aux réseaux. De nombreuses actions de mobilisation des partenaires sont également prévues dans les autres axes (4.1.2, 4.1.6, 4.4.1...)
S'appuyer sur des politiques R&D et de formation ambitieuses	Des actions de formations sont prévues auprès des élus et des agents de la collectivité et des communes membres. De nombreuses actions de formations portées par les chambres consulaires sont également relayées par le Plan Climat.

Objectifs		Objectifs quantifiés	
SNBC	Intégration dans la stratégie du PCAET	SNBC Budget carbone 2024-2028	Pays Objectif 2030
Recommandations sectorielles			
Des transports bas-carbone	Axe 1 – Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle	-29 %	-32%
Des bâtiments bas-carbone	Objectif stratégique 2.3. Développer de nouvelles manières de construire Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine	-54 %	Résidentiel : -39% Tertiaire : -44%
Une agriculture bas-carbone	Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques	-54 %	-32%

	agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)		
Forêt-Bois-Biomasse	Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire 1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.		
Industrie bas-carbone	Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat	-23 %	-41%
Des énergies bas-carbone	3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV 3.2.3 Renforcer les incitations aux ENR sur les ZA, en particulier pour les besoins de chaleur.		
Faire du traitement des déchets un des piliers pour développer une économie circulaire	Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets		

Annexe 3 : Méthodologie des calculs

Les paramètres prospectifs du territoire

Les détails sur les hypothèses de la prospective sont présentés ci-après.

Évolution démographique et nombre de ménages

L'évolution de la population est une composante essentielle pour la réalisation des scénarios de transition énergétique. En effet, la consommation d'énergie est directement liée au nombre de ménages et à la consommation unitaire de ceux-ci, dans les secteurs résidentiels, des transports et tertiaire subit également une hausse de ses consommations d'énergie car une augmentation de la population implique une augmentation des besoins en services, etc.

La valeur retenue correspond à la prolongation des tendances passées sur le Pays Portes de Gascogne soit 1,35% d'accroissement annuel.

Secteur résidentiel

L'évolution des consommations du secteur résidentiel est directement liée à l'accroissement du nombre de ménages sur le territoire.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

Secteur tertiaire

Pour estimer l'évolution structurelle des emplois du secteur tertiaire, nous avons prolongé les tendances passées sur le Pays Portes de Gascogne, soit 1,5%. Les hypothèses retenues sont les mêmes que pour le résidentiel :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

Secteur des transports

Il est estimé que la demande en transport progresse tendanciellement de manière proportionnelle à la population, aussi bien pour le transport de personne que pour le transport de marchandises (les besoins de la population augmentant en proportion, et le développement de la population accompagnant aussi le développement économique).

Secteur agricole

L'évolution annuelle de la Surface Agricole Utile (SAU) est de -0,2% depuis 1988.

Secteur industriel

La tendance nationale est à un gain d'efficacité de l'intensité énergétique dans la production, ce qui mène (à activité constante) à une baisse tendancielle des consommations d'énergie du secteur de 1,5% par an environ. La valeur retenue a été de 2% , avec une hypothèse d'accélération des économies permises par le progrès technique, et appuyé par le renforcement des coûts de l'énergie.

Annexe 4 : Documents de concertation

Planning des concertations

Le planning ci-dessous récapitule les ateliers menés.

RETROPLANNING PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Atelier Diagnostic

Atelier Plan d'Action

2017		2018											
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 J	2 S	2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	CCGT	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V
3 V	3 D	3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	CCLG	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S
4 S	4 L	4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	CCBL	4 J	4 D
5 D	5 M	5 V	5 L	COPIL 1	5 L	5 S	5 S	5 M	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	COTECH	6 V	6 L	6 J	6 S	6 J
7 M	7 J	7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 M	Lancement	8 V	8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 S
9 J	9 S	9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 V	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	CCGT	10 M	10 L
11 S	11 L	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	3CAG	11 J	11 D
12 D	12 M	12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	Atelier stratégique PPG	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L
13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	COTECH	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M
14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	CCSaves	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M
15 M	15 V	15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	COPIL 3
17 V	17 D	17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	CCBL	17 D	17 M	CAUE / CMA	17 V	17 L	CCSaves
18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	SDEG	19 D	19 M	19 V	19 L
20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 M	22 V	22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	3CAG	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J
23 J	23 S	23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 V	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	CCI / CA32	24 V	24 L	24 M	24 L
25 S	25 L	25 J	COTECH	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D
26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	GRDF	27 L	27 J	27 S	27 M
28 M	28 J	28 D	28 M	COTECH	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	COTECH	28 V	28 D	28 M
29 M	29 V	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	COTECH	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 J	30 S	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 http://calendrier.fr/	30 L
	31 D	31 M		31 S		31 J		31 M	31 V		31 M		31 L

Articles de presses



Actualité > Grand Sud > Gers > Gimont

Publié le 23/06/2018 à 03:57, Mis à jour le 23/06/2018 à 08:58

Un «plan climat» ambitieux Environnement - Pays Portes de Gascogne

[f](#) Partager [t](#)weeter [G+](#) Partager [Commenter](#) [S'ABONNER](#)



Un «plan climat» déjà largement débattu / Photo DDM J. B.

Le mardi 12 juin, le Pays Portes de Gascogne a réuni à Gimont, lors d'un forum multiacteurs, les élus du territoire, entreprises, institutions, associations, pour échanger autour de la transition énergétique et sur le «plan climat» que coordonne le Pays. En présence de Guy Mantovani, président du PÉTR, et Fatma Adda, conseillère régionale, ce sont 80 personnes qui ont pu débattre et échanger sur les solutions à apporter pour devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

110 hectares de panneaux photovoltaïques d'ici 2050

Depuis 2010, le Pays Portes de Gascogne est engagé dans un projet de transition énergétique. Labellisé «plan climat» en 2011, Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2015, le Pays coordonne depuis 2017 un projet mutualisé de Plan climat air-énergie territorial porté par les communautés de communes à l'échelle de leur territoire. Comment anticiper les effets des changements climatiques à venir ? Comment nous déplacerons-nous demain ? Autant de questionnements, auquel les acteurs présents ont répondu et débattu sous forme d'atelier de travail.

Pour Guy Mantovani, président du PÉTR, cet atelier est un succès au vu du nombre de personnes présentes. «On le voit aujourd'hui, le changement climatique touche tous les acteurs du territoire, et c'est un véritable enjeu planétaire qui ne pourra être résolu qu'en passant par les territoires, et donc par le Pays Portes de Gascogne». Un scénario de transition énergétique ambitieux mais atteignable pour le Pays a été présenté et sera mis en œuvre à l'échelle des communautés de communes du territoire. Concrètement, cela consiste par exemple à rénover 550 logements par an et installer 110 hectares de panneaux photovoltaïques au sol d'ici 2050, sur l'ensemble du Pays Portes de Gascogne. Ce scénario ambitieux permettra au Pays Portes de Gascogne de devenir un territoire à énergie positive et ainsi être en adéquation totale avec la région Occitanie, qui s'est fixée comme objectif d'être la première région d'Europe à énergie positive à l'horizon 2050. Pour participer au «plan climat» ou pour toutes informations, écrire à energie@paysportesdegascogne.com

La Dépêche du Midi



Auch Condom Fleurance L'Isle-Jourdain Lectoure Eauze Vic-Fezensac Mirande Gimont Pavie Autres villes

Actualité > Grand Sud > Gers > Solomiac

Publié le 09/09/2018 à 03:54, Mis à jour le 09/09/2018 à 10:55

Vers un Plan climat ambitieux Environnement

[f](#) Partager [t](#)weeter [G+](#) Partager [Commenter](#) [S'ABONNER](#)



Les acteurs locaux de la CCBL / Photo DDM, M. G.

Le lundi 4 septembre, se sont réunis à Solomiac, les élus, les chefs de service et acteurs locaux de la communauté de communes des Bastides de Lomagne (CCBL) pour travailler ensemble sur le futur plan d'action du Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) volontaire que porte la communauté de communes. Ce sont plus de 60 personnes qui ont échangé, débattu et défini des pistes d'actions qui permettront aux Bastides de Lomagne d'atteindre l'objectif du Pays Portes de Gascogne, à savoir de devenir un territoire à Énergie positive à l'horizon 2050. Concrètement cela consiste à diviser par deux la consommation d'énergie du territoire et à multiplier par trois la production d'énergie renouvelable. Pour son président, Guy Mantovani, «Il s'agit de préparer l'avenir de nos enfants et grâce aux actions futures du Plan Climat nous avons une opportunité historique d'agir sur notre territoire et de continuer ensemble la transition énergétique et écologique engagée par le Pays depuis 2010».

Pour toutes informations concernant le PCAET, vous pouvez écrire à contact@ccbl32.fr ou à energie@paysportesdegascogne.com

La Dépêche du Midi

Auch Condom Fleurance L'Isle-Jourdain Lectoure Eauze Vic-Fezensac Mirande Gimont Pavie Autres villes

Actualité > Grand Sud > Gers > L'Isle-Jourdain

Publié le 13/09/2018 à 03:54, Mis à jour le 13/09/2018 à 08:29

Une sensibilisation générale Environnement - Plan climat

[f](#) Partager [t](#)weeter [G+](#) Partager [Commenter](#) [S'ABONNER](#)



Guillaume Gacon expose le plan climat devant une assemblée d'élus et de citoyens (25 personnes) / Photo DDM, Yves Sénécal.

Lundi s'est tenu à la mairie de L'Isle-Jourdain le deuxième rendez-vous Plan climat de la Gascogne Toulousaine. Il est une démarche réglementaire gouvernementale qui consiste à améliorer par des actes citoyens et politiques la préservation de notre environnement. Carole Delga, présidente de la région Occitanie, avait déclaré en décembre 2017 : «Je veux que la transition énergétique soit l'un des moteurs de la croissance économique régionale et que notre région soit une région à énergie positive. Il est impératif d'avoir une prise de conscience de l'urgence climatique et de la nécessité d'une action collective pour endiguer ce phénomène planétaire».

La réunion, présentée par Guillaume Gacon, ingénieur expert pour la stratégie énergie-climat des territoires du bureau d'études Eco 2 Initiative, s'est concentrée sur différents tableaux : les objectifs nationaux, les principaux enseignements des diagnostics pour la CCGT, l'arborescence stratégique reprenant les champs d'action pour répondre aux finalités d'un PCAET : un plan climat énergie territorial (obligatoire car la population dépasse 20 000 habitants) et dont l'objectif est de lutter contre le changement climatique, avec des objectifs visés par la politique, la mise en œuvre d'actes simples comme gérer les ressources en eau, respecter les critères environnementaux, favoriser les alternatives à la voiture, etc.

Carole Delga souhaite faire de l'Occitanie la première région à énergie positive d'Europe, d'ici 2050. L'élu Gérard Paul, maire de Lias et président de la commission aménagement du territoire à la CCGT, indique de son côté : «Le projet du territoire est ciblé sur le développement durable. Il faut répondre à l'engagement de la région pour diviser par deux les gaz à effets de serre. Les élus et les citoyens travaillent ensemble sur l'élaboration du futur plan d'action du PCAET de la Gascogne Toulousaine».

La présentation du scénario de transition revient sur l'utilisation et la consommation d'énergie. Il faut arriver à diviser par deux la consommation d'énergie par habitant (soit une baisse de 40 % de la consommation énergétique régionale) et à multiplier par trois la production d'énergie renouvelable. Le Pays Portes de Gascogne coordonne un PCAET à l'échelle de son territoire : deux communautés de communes obligées (communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la communauté de communes de la Lomagne Gersoise) et trois communautés de communes volontaires (communauté de communes Coteaux Arrats-Gimone, communauté de communes des Bastides de Lomagne et la communauté de communes de la Savès). Le PCAET est financé par le programme européen Leader et l'ADEME Occitanie.

La Dépêche du Midi

Réseaux sociaux

Communauté de Communes du Savès 32

J'aime S'abonner Partager

CCSAVÈS

Communauté de Communes du Savès 32

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Communauté de Communes du Savès 32

17 mai

Plan climat air énergie territorial dans le Savès, la réflexion suit son cours.
http://www.ccsaves32.fr/breves/pcaet-travaux-pratiques-elus/

CCSAVÈS32.FR

PCAET : TRAVAUX PRATIQUES POUR LES ÉLUS - CCSavès32

Saint-Lisier-du-Planté Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est...

2 1 partage

J'aime Commenter Partager

Communauté de Communes du Savès 32

J'aime S'abonner Partager

CCSAVÈS

Communauté de Communes du Savès 32

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Office de Tourisme

Bureau de Samot : 05 62 62 55 40
ou Bureau de Lombès : 05 62 62 37 58

22 partages

J'aime Commenter Partager

Votre commentaire...

Communauté de Communes du Savès 32

18 septembre

ATELIER PLAN CLIMAT : ÉTAPE 2 DANS LE SAVÈS

http://www.ccsaves32.fr/.../pcaet-travaux-pratiques-pour-les-.../

CCSAVÈS32.FR

PCAET : travaux pratiques pour les élus et les citoyens - CCSavès32

J'aime Commenter Partager

Communauté de Communes Lomagne Gersoise

J'aime S'abonner Partager

Lomagne Gersoise

Communauté de Communes Lomagne Gersoise

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Événements

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Plan Climat de la Lomagne Gersoise. Objectif : poursuivre l'engagement "territoire à énergie positive pour la croissance verte".

Le 12 juin dernier, dans le cadre du diagnostic partagé à l'échelle du Pays Portes de Gascogne, les acteurs du territoire (élus, entreprises, institutions, associations) se sont réunis à Gimont pour travailler sur le thème de la transition énergétique. Comment anticiper les effets des changements climatiques à venir ? Comment réduire la facture éne...

Afficher la suite

PLAN CLIMAT

CONTINUONS LA TRANSITION

PAYS PORTES DE GASCOGNE

2

J'aime Commenter Partager

Lomagne Gersoise

J'aime S'abonner Partager

Lomagne Gersoise

Communauté de Communes Lomagne Gersoise

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Événements

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Environnement - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Pour répondre à l'objectif national de limitation du dérèglement climatique fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et planifier une politique de transition énergétique sur une durée de 6 années avec un plan d'actions dans les champs de l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO₂, la Lomagne Gersoise réalise son PCAET à l'échelle du Pays Portes de Gascogne avec les 4 autres communautés de communes membres.

Photo : Lors de l'atelier "diagnostic et enjeux" jeudi 3 mai dernier. Retrouvez toutes les infos en ligne sur notre site : www.lomagne-gersoise.com/Plan-Climat-Air-Energie

1

1 commentaire 1 partage

Lomagne Gersoise

J'aime S'abonner Partager

Lomagne Gersoise

Communauté de Communes Lomagne Gersoise

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Événements

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Plan Climat Air Énergie (PCAET) - la concertation avance !

Une trentaine de personnes a participé jeudi à l'atelier sur le plan climat. Ces nouvelles rencontres visaient à définir le plan d'action Climat Air Énergie de la Lomagne Gersoise avec Pays Portes de Gascogne.

La Lomagne Gersoise s'est saisie de cette obligation légale à mettre en œuvre avant novembre 2018 comme une réelle opportunité pour engager une démarche participative de transition écologique et énergétique sur son territoire.

Retrouvez les infos sur la page dédiée : www.lomagne-gersoise.com/Plan-Climat-Air-Energie

6

2 pages

Lomagne Gersoise

J'aime S'abonner Partager

Lomagne Gersoise

Communauté de Communes Lomagne Gersoise

Accueil

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Événements

Publications

Communauté

Infos et publicités

Créer une Page

Environnement - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

L'état prescrit aux intercommunalités de plus de 20.000 habitants d'élaborer un PCAET pour répondre à l'objectif national de limitation du dérèglement climatique fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Face à cette obligation, la Lomagne Gersoise a souhaité mutualiser la réalisation de ce PCAET à l'échelle du Pays Portes de Gascogne avec les 4 autres communautés de communes adh... Afficher la suite

Elaboration mutualisée de PCAET à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne

8 novembre 2017

4

1 partage

#Toulouse #Occitanie #Gascogne
#IsleJourdain @ECO2Initiative organisait la
#concertation citoyenne du #PCAET. Au
programme : chiffres clés du territoire,
sensibilisation et plan d'action, pour un
territoire ambitieux ! 🇫🇷



Une sensibilisation générale

Lundi s'est tenu à la mairie de L'Isle-Jourdain le deuxième rendez-vous Plan climat de la Gascogne Toulousaine. Il est une démarche réglementaire gouvernementale qui consiste à améliorer par des...

ladepeche.fr

06:20 - 18 sept. 2018

3 Retweets 2 J'aime



@NMarusczak

Acteurs et élus de la @GToulouse organisés à
l'Isle Jourdain @LeGers32 pour élaborer un
plan d'action d'un #pcaet ambitieux!
Devenons #tepos à l'horizon 2050!!!
@PaysPetr @ReseauTEPOS @GToulouse
@ademe @Occitanie @ECO2Initiative
#RegionEnergiePositive



09:10 - 10 sept. 2018

1 Retweet 2 J'aime



Marusczak Nicolas
@NMarusczak

Le @PaysPetr @LeGers32 a objectif de
devenir un territoire #tepos à l'horizon 2050 !
la lutte contre le changement climatique
passera par les #territoires !!
Vers un Plan climat ambitieux - ladepeche.fr
ladepeche.fr/article/2018/0 ... via
@ladepechedumidi



Vers un Plan climat ambitieux

Le lundi 4 septembre, se sont réunis à Solomiac, les élus, les chefs de service et acteurs locaux de la communauté de communes des Bastides de Lomagne (CCBL) pour travailler ensemble sur le futur plan...

ladepeche.fr

La @GToulouse organise la 2ème
rencontre du Plan Climat avec les acteurs
locaux et départementaux le lundi 10
septembre à 18h à la mairie de
@LisleJourdain32 #Climat #Environnement
#Gers #Gascogne

02:45 - 7 sept. 2018

3 Retweets 3 J'aime



GascogneToulousaine
@GToulouse

Objectif de la @GToulouse : Devenir un
territoire à énergie positive. La 2ème
rencontre organisée à la mairie de
@LisleJourdain32 a permis d'élaborer la
stratégie et les actions à venir pour le Plan
Climat Air-Energie-Territorial. @PaysPetr
@LeGers32 #environnement #climat



07:56 - 13 sept. 2018

5 Retweets 5 J'aime



Marusczak Nicolas
@NMarusczak

La CCSavès32 @LeGers32 en route vers un
territoire #tepos en 2050 grâce à un plan
d'action #pcaet ambitieux et volontaire !!!
@PaysPetr @Occitanie @ReseauTEPOS
@ademe @ECO2Initiative @LeGers32
#RegionEnergiePositive #plantclimat



09:15 - 17 sept. 2018



Maruszczak Nicolas
@NMarusczak

Atelier plan d'action à Gimont @LeGers32 en vue d'un #pcaet ambitieux et volontaire pour les Coteaux Arrats Gimone. Devenons #tepos

avec le @PaysPetr à l'horizon 2050 !
@PaysPetr @ademe @Occitanie
@ECO2Initiative @ReseauTEPOS @LeGers32
#RegionÉnergiePositive #planclimat



09:19 - 11 sept. 2018



Maruszczak Nicolas
@NMarusczak

Atelier plan d'action à Solomiac @LeGers32 pour définir ensemble le plan d'actions du #pcaet des Bastides de Lomagne avec pour objectif de devenir un territoire

#tepos! @PaysPetr @ademe @Occitanie
@ECO2Initiative @TEPositive #planclimat
#TransitionEnergetique



09:26 - 4 sept. 2018



Pays Portes de Gascogne
@PaysPetr

Abonné

A @Gimont où les élus et acteurs du territoire sont réunis pour discuter de la stratégie du Pays Portes de Gascogne en termes de #TransitionEnergetique ! Un #PCAET à l'échelle du PETR !



01:17 - 12 juin 2018



Maruszczak Nicolas
@NMarusczak

Les élus de Lomagne Gersoise @LeGers32 se réunissent pour élaborer un plan d'action d'un #pcaet ambitieux pour faire du @PaysPetr un territoire #tepos à l'horizon 2050 ! @PaysPetr @Occitanie @ademe @ECO2Initiative @TEPositive #transitionénergétique



09:13 - 6 sept. 2018

Livret Profil Air Climat Energie



Quel territoire voulons-nous en 2030 ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche réglementaire. C'est surtout une formidable opportunité pour notre territoire de s'interroger sur son avenir. Car si le plan climat permet de contribuer à notre échelle aux efforts planétaires, c'est l'occasion de nous questionner sur la pérennité du bien vivre sur notre territoire.

En effet, comment anticiper les effets des changements climatiques à venir ? Comment réduire la facture énergétique des habitants, des entreprises et des collectivités ? Comment nous déplacerons nous demain ? etc. Voici quelques exemples de questions qui viennent interroger l'ensemble de nos stratégies et actions quotidiennes.

Définissons ensemble le territoire souhaité en 2030 en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques présentés.

Vos réflexions orienteront les travaux à suivre qui seront menés sur le plan d'action, et pour lequel nous vous solliciterons à nouveau.

Construisons ENSEMBLE le PLAN CLIMAT du Pays Portes de Gascogne !

Pour toutes informations, questions ou suggestions, contactez-nous :

energie@paysportesdegascogne.com



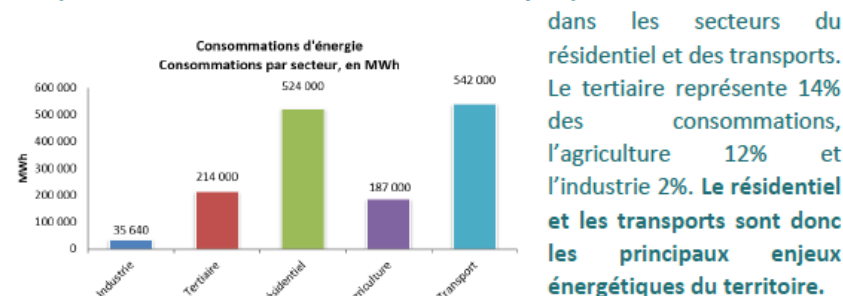
Profil Climat-Air-Energie du Pays Portes de Gascogne

Le PETR Pays Portes de Gascogne est engagé dans un **projet mutualisé de Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)** qui seront mis en œuvre par les communautés de communes à l'échelle de leurs territoires.

Les diagnostics territoriaux permettent d'identifier les caractéristiques et les enjeux énergétiques. Réglementairement, **7 diagnostics sont nécessaires pour établir le profil Climat-Air-Energie** du territoire, il s'agit des diagnostics des **consommations énergétiques**, de la **production d'énergie renouvelable**, des **réseaux de distribution d'énergie**, des **émissions de gaz à effets de serre**, de la **séquestration de CO₂**, de la **qualité de l'air** et de la **vulnérabilité au changement climatique**.

CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

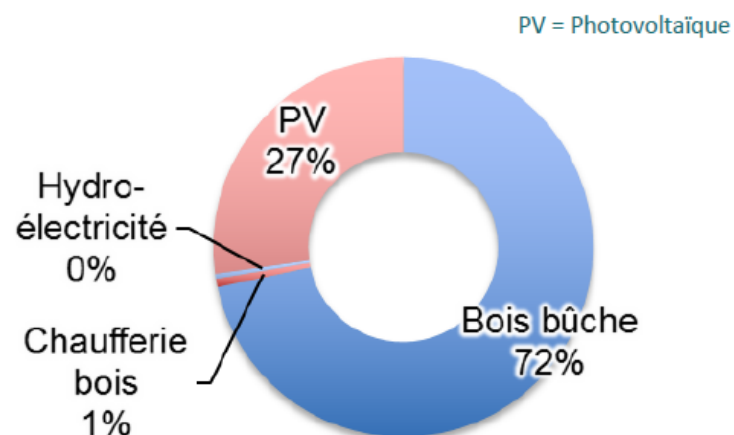
Le Pays Portes de Gascogne présente une **consommation énergétique de 1500 GWh (11% des consommations de Toulouse Métropole)** dont 70% est consommé



Les **énergies fossiles** représentent **75 % des énergies consommées** sur le territoire (importées et fortement émettrices de gaz à effet de serre).

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire représente 11.5% (172 GWh) des consommations totales du territoire.



Malgré une faible ressource locale, le **bois bûche** représente **72% des productions d'énergie renouvelable**, représentant essentiellement le chauffage domestique. Le Pays a pour sa part des **productions photovoltaïques importantes** (parc photovoltaïque de Saint-Clar et Fontenilles par exemple) représentant **27% de la production d'ENR**. Le potentiel de développement théorique de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque est important au vu du bon taux d'ensoleillement du territoire.

LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Thématiques	Vulnérabilité
Eau	Forte Une ressource d'ores et déjà sous pression
Biodiversité	Moyenne Peu de zones Natura 2000 et peu de ZNIEFF, donc peu de protection
Population (chaleur et maladie)	Moyenne Une population un peu vieillissante mais pas encore trop fragile
Risques (inondation, retrait gonflement d'argile-RGA-, incendie)	Forte RGA et inondations
Activité économique (agriculture et agroalimentaire)	Forte 19 000 ha de Surface agricole utile (SAU)

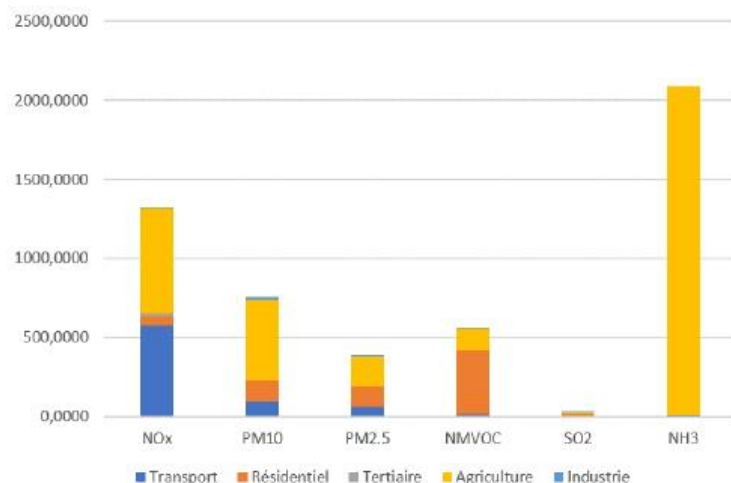
Ce tableau montre que les principaux enjeux climatiques à prendre en compte sont la ressource en eau, les risques naturels et l'agriculture.

CONCLUSION

Au vu de l'ensemble du diagnostic, il est nécessaire au sein du Pays Portes de Gascogne, de **développer une économie responsable**, de **préserver une agriculture ancrée dans le territoire**, de **maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels et tertiaires**, de **produire localement de l'énergie**, de **maîtriser les risques liés au changement climatique**, de **réduire l'impact des déplacements**.

LA QUALITE DE L'AIR

Le transport et l'agriculture représentent les principaux enjeux du territoire et sont les 2 secteurs principalement responsables d'émissions d'oxyde d'azote (NOx). A noter que l'agriculture représente à elle seule la totalité des émissions de NH₃, en raison de l'utilisation d'engrais azotés épandus sur les cultures.



La qualité de l'air est un enjeu majeur au niveau national, mais représente à l'échelle du territoire un enjeu moindre. En effet, il n'a pas été constaté d'épisode de pollution ces dernières années.

RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE

Le Pays est doté de nombreux réseaux électriques avec 8 postes sources et une capacité d'injection d'électricité renouvelable de 43 MW disponibles (Figure 1).

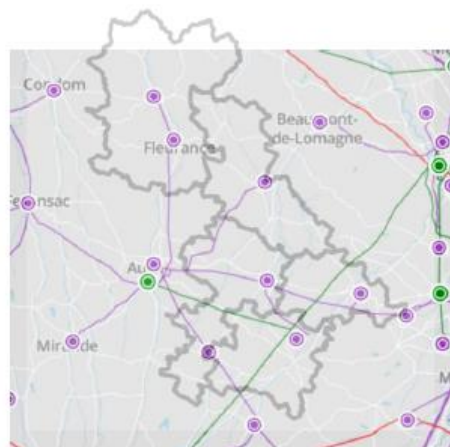


Figure 1 : Réseau de distribution électrique

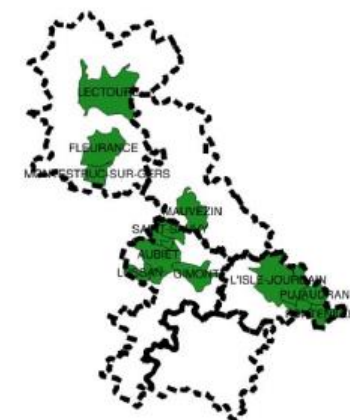
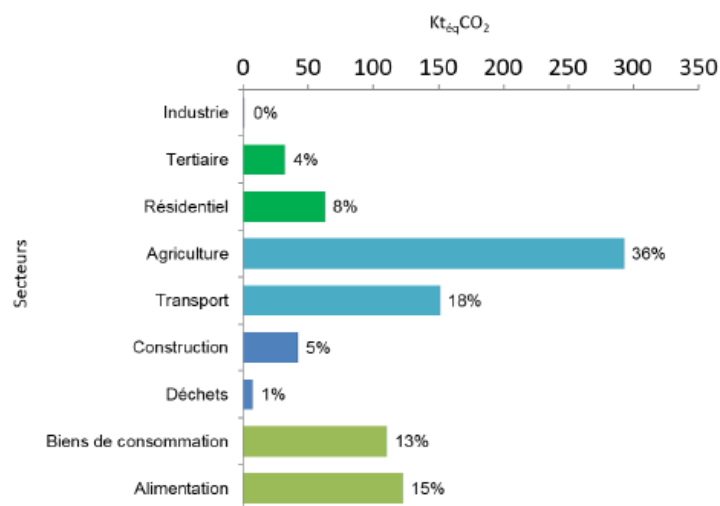


Figure 2 : Réseau de distribution du gaz naturel

Concernant le gaz naturel, seules 16 communes sur les 160 que compte le territoire sont dotées d'un réseau au gaz naturel (Figure 2).

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

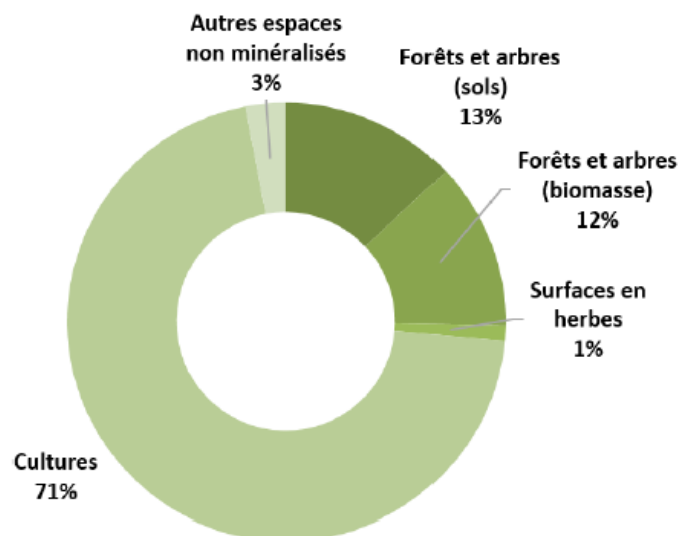
Le territoire Pays Portes de Gascogne émet environ **820 000 t_{éq}CO₂ par an**, soit **11.1 t_{éq}CO₂ par habitant et par an**, représentant à la fois les émissions directes (Industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport et construction) et indirectes (déchets, alimentation, biens de consommation –tous les produits importés sur le territoire : multimédia, vêtement, mobilier, véhicules,... et alimentation-).



Une analyse plus fine, par secteur, montre que l'agriculture représente plus de 1/3 des émissions de gaz à effet de serre (36%) et le transport 18 %. Au regard de ces chiffres, il en ressort que **les questions de la production agricole, de transport et des modes de consommation (alimentation et biens de consommations) sont des enjeux forts à intégrer en matière de lutte contre le changement climatique**. Il faut toutefois noter que notre territoire est composé à 80% de surface agricole utile conférant une part logique importante de CO₂ émis par l'activité agricole, surtout en l'absence de grosse industrie sur le territoire.

LE STOCKAGE DE CO₂ DANS LES SOLS ET SOUS-SOLS

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, **46 millions de t_{éq}CO₂ sont stockés dans les sols et sous-sols par les végétaux et la biologie des sols**. Cela représente **56 ans d'émissions du territoire** (1ha agricole = 190 t_{éq}CO₂).



Au vu ces chiffres, il est nécessaire de **maintenir et de renforcer** les espaces de séquestration naturelle de carbone, et consolider **les quantités de carbone stockées dans ces espaces** (par des pratiques culturales diminuant les labours, la mise en place de bandes herbées, de haies, l'agroforesterie,...). Pour cela, il faut préserver le couvert végétal du territoire. **L'activité agricole peut donc jouer un rôle important dans cette perspective.**

PAYS PORTES DE GASCOGNE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES